



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 5 février 2026**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 5 février 2026

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - Désignation du Secrétaire de séance.....</b>	<b>7</b>
<b>3 - Communications du Maire.....</b>	<b>7</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. Approbation.....</b>	<b>9</b>
<b>5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....</b>	<b>9</b>
<b>6 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2026.....</b>	<b>9</b>
<b>7 - Budget Primitif. Exercice 2026. Approbation.....</b>	<b>10</b>
<b>8 - Budget Primitif. Exercice 2026. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation.....</b>	<b>15</b>
<b>9 - SEM Amiens Aménagement. Evolution de la société et création d'une société par actions simplifiées de portage foncier et immobilier.....</b>	<b>15</b>
<b>10 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Club Motocycliste de la Police Nationale. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>16</b>
<b>11 - Requalification du quartier Pierre Rollin. Approbation de la convention-cadre entre la Ville et Auchan pour le transfert sans interruption d'un supermarché dans le cadre de la reconstruction du centre commercial.....</b>	<b>17</b>
<b>12 - Alliance franco ukrainienne de la Somme. Versement d'une aide exceptionnelle.....</b>	<b>19</b>
<b>13 - Animations et événements. Association Notre-Dame d'Amiens. Subvention. 1<sup>ère</sup> répartition. Année 2026. Convention.....</b>	<b>19</b>
<b>14 - Animations et Evénements. Subventions. 2<sup>ème</sup> répartition. Année 2026. Conventions.....</b>	<b>19</b>
<b>15 - Maison de l'Architecture des Hauts-de-France. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>20</b>
<b>16 - Organisation de séances de sport et de formation aux gestes et techniques professionnelles d'intervention. GTPI. Partenariat avec la commune de Saleux. Convention.....</b>	<b>20</b>
<b>17 - Prévention médiation. Association Le Mail. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>20</b>
<b>18 - Association Les Chats Libres d'Etouvie. Subvention. Année 2026.....</b>	<b>21</b>
<b>19 - Association Les Chathuttes Protection Féline Amiénoise. Subvention. Année 2026.....</b>	<b>21</b>
<b>20 - ENEDIS. Distribution d'électricité sur la Ville d'Amiens. Compte rendu annuel d'activité de concession. Année 2024.....</b>	<b>21</b>
<b>21 - Délégation de service public. Gestion de la distribution publique de gaz. Choix du mode de gestion.....</b>	<b>21</b>
<b>22 - Dénomination de voies.....</b>	<b>22</b>
<b>23 - Opération de requalification du quartier Pierre Rollin. Entreprise EUROVIA Picardie. Protocole financier.....</b>	<b>22</b>
<b>24 - Requalification de l'ancien site hospitalier nord. Bilan de la concertation réglementaire.....</b>	<b>25</b>

<b>25 - Projet de requalification de l'ancien site hospitalier nord à Amiens. Concession d'aménagement de la phase d'activation CHU Nord à la SPL Vallée Idéale Développement .....</b>	<b>25</b>
<b>26 - Projet de requalification de l'ancien site hospitalier nord. Cession de l'emprise BnF (hors réserve foncière) de l'Etablissement Public Foncier au ministère de la Culture.....</b>	<b>26</b>
<b>27 - Marivaux. Déclaration d'Utilité Publique. Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire nécessaires à la mutation du centre commercial Marivaux en espace destiné à accueillir des logements en accession. ....</b>	<b>30</b>
<b>28 - Etouvie. Parcelles communales cadastrées section IT n° 881 et 884 formant pour partie l'assiette foncière du programme immobilier de la SIP. Îlot des Corbières. Cession.....</b>	<b>31</b>
<b>29 - Ensemble immobilier sis 35, quai Bélu. Lots n° 13 à n° 16. Appropriation de plein droit de biens présumés sans maître. Incorporation dans le patrimoine de la Ville d'Amiens. ....</b>	<b>31</b>
<b>30 - ZAC Intercampus. Terrains d'assiette des ouvrages d'infrastructures de la tranche 1. Acquisition. ....</b>	<b>31</b>
<b>31 - Electriciens Sans Frontières. Projet d'installation solaire à Kryvyi Rih en Ukraine. Subvention. Année 2026. ....</b>	<b>32</b>
<b>32 - Fonctionnement du Point Justice. Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Somme. Années 2026-2029. Convention. Renouvellement. ....</b>	<b>32</b>
<b>33 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et Aide aux victimes. Subventions aux associations. Année 2026. Conventions.....</b>	<b>33</b>
<b>34 - Actions de prévention santé. Subventions. Année 2025. Conventions.....</b>	<b>33</b>
<b>35 - Marchés de plein vent. Actualisation des tarifs.....</b>	<b>33</b>
<b>36 - Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville d'Amiens. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>34</b>
<b>37 -.SIP. Acquisition en VEFA de 21 logements situés ZAC Renancourt, rue Haute des Champs. Lot C2.5. Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>38 - SIP. Réhabilitation de 28 logements situés allée de la Côte d'Azur et place de Provence, bâtiment V. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>39 - SIP. Réhabilitation de 42 logements situés allée de la Côte d'Azur. Bâtiment W. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>40 - SIP. Réhabilitation de 68 logements situés place du Béarn, bâtiment X. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>41 - SIP. Réhabilitation de 42 logements situés allée de la Côte d'Azur, bâtiment Y. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>42 - AMSOM Habitat. Démolition-reconstruction de 2 logements situés 214-216 rue Saint-Maurice. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>

<b>43 - AMSOM Habitat. Transfert de patrimoine de 3 logements situés du Dormeur du Val. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>44 -AMSOM Habitat. Construction de 31 logements individuels en BRS du programme Concerto, situés îlots Couperin-Messenger. Participation financière. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>45 -AMSOM Habitat. ZAC Renancourt. Îlot E1/E2. Construction de 24 logements individuels en BRS. Participation financière. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>46 -CLÉSENCE. Construction de 7 logements individuels en BRS. Rue Joseph Masson (Longprés-les-Amiens). Participation financière. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>47 - CLÉSENCE. Vente de logements individuels en diffus. Accord de principe. .</b>	<b>37</b>
<b>48 - SIP. Vente de logements. Rue de la Barette. Accord de principe. ....</b>	<b>37</b>
<b>49 - Plan Logement d'Abord. Convention d'objectifs 2025-2026 avec l'Etat. ....</b>	<b>37</b>
<b>50 - Plan Logement d'Abord. UDAUS 80. AGENA, APAP, APREMIS. Convention de partenariat.....</b>	<b>38</b>
<b>51 - Amiens Energies. Nouvelles Conventions d'Occupation du Domaine Public.</b>	<b>38</b>
<b>52 - Caisse des Ecoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>39</b>
<b>53 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2025-2026. Conventions.....</b>	<b>39</b>
<b>54 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention Territoriale Globale de services aux familles. Années 2026-2030.....</b>	<b>40</b>
<b>55 - UDAF de la Somme. Soutien à la parentalité. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>40</b>
<b>56 - Lieux d'accueil enfants parents. Subvention CAPS. Année 2026. Convention. ....</b>	<b>41</b>
<b>57 - Jeunesse. Subventions projets. Année 2026. Conventions .....</b>	<b>41</b>
<b>58 - Association Cultures Insertion et Prévention. ACIP. Subvention d'aide au projet. Année 2026.....</b>	<b>42</b>
<b>59 - Budget participatif. Mise à disposition de terrains en sable à l'association Amiens Métropole Volley Ball .....</b>	<b>42</b>
<b>60 - Budget participatif 2023. Projet lauréat : Aide à l'achat de matériel pour la création d'une épicerie. Subvention d'investissement. Convention.....</b>	<b>42</b>
<b>61 - Démocratie locale. Subventions d'actions spécifiques. Année 2026. ....</b>	<b>43</b>
<b>62 - Vie associative. Subventions. Année 2026. Conventions.....</b>	<b>43</b>
<b>63 - Subventions sociales. 2<sup>ème</sup> répartition. Année 2026. Conventions.....</b>	<b>43</b>
<b>64 -Subventions sociales. Volet handicap. Année 2026.....</b>	<b>44</b>
<b>65 - Subventions sociales. Volet Personnes Âgées. Année 2026. Convention.....</b>	<b>44</b>
<b>66 - Démarche de labellisation Ville Amie des Aînés. ....</b>	<b>45</b>
<b>67 - Vœux. Questions orales. ....</b>	<b>45</b>
<b>67.1 - Vœu relatif au respect du droit international, au renforcement des coopérations culturelles et à la solidarité avec le peuple vénézuélien. ....</b>	<b>45</b>
<b>67.2 - Question orale à propos de l'augmentation des violences contre les personnes LGBTQI+.....</b>	<b>47</b>

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS.

**Membres présents** : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mmes LE CLERCQ, BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mmes DELÉTRÉ, CAUSSIN, M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

**Membres empêchés** : Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), MM. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX), THÉVENIAUD se sont excusés. M. DOMISE.

La séance a été ouverte à 18h09.

**Mouvements arrivées** : Mme BOHAIN est arrivée à 18h14 (point n° 2), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h17 (point n° 3), MM. BARA, STENGEL sont arrivés à 18h26 (point n° 7), M. DOREZ est arrivé à 18h28 (point n° 7), Mme SAVARIEGO est arrivée à 18h49 (point n° 7), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h08 (point n° 11), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 20h25 (point n° 51).

**Mouvement départs** : M. DÉCAVÉ a quitté la séance à 19h24 (point n° 24), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) a quitté la séance à 20h07 (point n° 32).

La séance a été levée à 21h05.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. DE JENLIS :** Chers collègues, comme vous le savez, ce Conseil municipal est le dernier de la mandature 2020-2026. Nous avons débuté ce mandat par la crise du Covid qui a, de fait, retardé certains projets, et la crise sanitaire nous a également contraints en début de mandat à nous tenir éloignés les uns des autres, y compris dans cette assemblée. Ces événements sont désormais loin derrière nous, mais nous aurons marqué notre engagement pour la Ville. Ils ont surtout révélé le caractère essentiel du service public et l'implication de nos agents dont le travail a été vital pour préserver le lien social dans notre ville et permettre aux Amiénoises et aux Amiénois de vivre malgré le virus. Nous n'oublions pas cet engagement collectif. Au-delà de cette crise particulièrement marquante, je veux très sincèrement remercier les services de la Ville pour les projets réalisés, pour la gestion de tous les imprévus et pour toutes les réussites de ce mandat. Tout cela n'aurait pas été possible sans leur travail.

Mes chers collègues, je souhaite également remercier chacun d'entre vous, quelles que soient vos sensibilités politiques, vos étiquettes ou vos affinités. Ici, nous partageons toutes et tous un attachement profond pour Amiens, nous travaillons chacun à notre place, chacun dans nos fonctions pour les Amiénoises et les Amiénois. Nous sommes ici pour faire entendre leurs attentes, relayer leurs besoins, et être à leur côté face aux difficultés sociales, bien réelles, que connaît notre Ville et que nous avons le devoir de prendre en compte avec lucidité et responsabilité.

A titre plus personnel, je veux dire la fierté qui est la mienne d'avoir présidé cette assemblée depuis octobre 2024 et d'avoir exercé depuis cette date la lourde charge de Maire d'Amiens. C'est une mission exigeante, parfois éprouvante, profondément enthousiasmante et terriblement passionnante. Je tiens à saluer et à remercier Brigitte FOURÉ qui a exercé ses fonctions jusqu'en 2024, ainsi qu'Alain GEST, Président d'Amiens Métropole depuis 2014 et qui a fait le choix de mettre un terme à son engagement politique. Tous deux ont largement contribué à renforcer la place d'Amiens dans notre pays et à rendre notre Ville toujours plus audacieuse, attractive et ambitieuse. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes, les résultats sont là : près de 4 000 emplois nouveaux ont été créés depuis 2014, avec un taux de chômage qui est passé de 12,5% à 8,5%, plus de 12 000 logements ont été construits sur cette période, et notre Ville compte aujourd'hui 136 449 habitants, un chiffre jamais atteint de son histoire. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, peu de villes de notre taille, notamment dans le nord de la France, peuvent en dire autant. Ces réussites doivent nous inciter à regarder l'avenir avec ambition, avec confiance dans nos atouts, et avec le souci constant de ne laisser personne de côté. Une campagne électorale va désormais s'ouvrir. Je forme le vœu qu'elle se déroule dans la sérénité et dans le respect. Je souhaite qu'elle soit riche en propositions et en ambition pour Amiens et j'espère enfin qu'elle contribuera à renforcer l'attachement des Amiénois à leur ville. Je vous remercie.

#### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Nedjma BENMOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD

**DONT ACTE**

## **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. DE JENLIS** : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Claudine GALLIOT si elle en est accord.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**M. DE JENLIS** : Je vous informe que j'ai réceptionné pour cette séance un vœu de la part des élus du groupe Amiens c'est l'tien, et une question orale déposée par Mesdames BECKER, DELATTRE et DESBUREAUX et Messieurs BARA et VOULMINOT, que nous évoquerons en fin de séance, comme d'habitude.

A la demande de la Préfecture de la Somme, en vue de l'information des tiers, outre l'affichage réglementaire, vous avez été destinataires de l'arrêté préfectoral relatif au projet d'aménagement de la Friche Orion dénommé Ambianis porté par la société AC Développement.

Par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus, soit communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

**DONT ACTE**

Enfin, je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour qu'il nous évoque les résultats de la 5<sup>ème</sup> édition du budget participatif.

**M. DESCOMBES**: Bonsoir à toutes et à tous. Permettez-moi, Monsieur le Maire, en ce début de séance de remercier l'ensemble des participants avec qui j'ai eu le plaisir, l'honneur et l'avantage de travailler, qu'il s'agisse d'élus de notre majorité mais également de l'opposition avec lesquels nous avons pu travailler durant ces presque six dernières années.

Il est ici question du budget participatif pour sa 5<sup>ème</sup> édition 2025 et la désignation des projets lauréats. Je rappelle que la phase d'appel à idées avait été lancée en mars 2025 jusqu'au mois de mai, et ce sont 102 projets qui ont été déposés par les habitants, preuve que les Amiénois se sont approprié cette forme de démocratie participative. Ce nombre dépasse ainsi les années 2023 et 2024.

Une nouveauté instaurée lors de l'édition 2024 et reconduite pour cette édition 2025, ce sont des projets qui ont été déposés par les enfants inscrits dans le dispositif des Classes Citoyennes. Ainsi, 10 projets sur le thème du sport faisaient partie de la liste des projets.

De mai à la fin du mois d'août, tous les projets ont fait l'objet d'une instruction administrative, technique et financière par les services de la Ville. Tous les porteurs de projets ont été sollicités afin de leur permettre d'expliquer leur projet. A l'issue de cette phase, la Commission citoyenne a validé une liste de 46 projets cette année, c'est-à-dire quasiment 50% des projets présentés contre un tiers habituellement, preuve que les Amiénois ont bien compris le système et l'intérêt du budget participatif. Donc, 46 projets ont été soumis au vote des Amiénois, dont ceux des enfants.

Du 10 octobre au 10 novembre, le Budget Participatif est rentré dans sa troisième phase, avec le vote des Amiénois. 2 693 Amiénois ont ainsi voté pour 4 projets de leur choix. Au final, 26 projets ont été lauréats. Ces 26 projets qui figurent à l'écran sont les suivants :

- Un espace de pique-nique aux Hortillonnages avec des tables aux abords de l'embarcadère.
- L'installation de fontaines à eau dans les parcs et terrains sportifs d'Amiens.
- "Les écoles font leurs jeux", c'est-à-dire les Jeux Olympiques proposés en inter-écoles, et c'est un projet des Classes Citoyennes.
- L'aménagement du Bois Saint-Fuscien avec du mobilier et valorisation des espèces végétales.
- L'aménagement du quai de la Somme avec des tables de pique-nique aux abords de l'écluse de Montières.
- L'escalier du chemin de halage à la Citadelle, création d'une liaison piétonne.
- La création d'un terrain "playground" avec un terrain de basketball 3x3, terrain officiel de la FFBB.
- L'aménagement des espaces extérieurs de l'école Sagebien avec la végétalisation de la cour.
- La création d'une piste de Pump-track, piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés utilisée avec différents supports sportifs tels que les VTT ou les BMX, au parc du Grand Marais.
- La création d'un City stade sur le secteur nord.
- Un projet intitulé "rendre visible le sacrifice des fusillés de la Citadelle d'Amiens", consistant à habiller le mur extérieur de plaques commémoratives.
- Amiens, ville pionnière du vivre ensemble entre nature et urbanité avec l'installation d'espaces protégés pour les oiseaux.
- Le monument pour rendre hommage à la communauté des Harkis d'Amiens à la Citadelle.
- "A fond les ballons et le reste !" qui est de l'achat de nouveaux matériels sportifs dans les écoles, projet des Classes Citoyennes également.
- La création d'un parcours sportif en bois avec coin pique-nique au parc du Château Blanc.
- Connaître la signification des noms des arrêts de bus.
- Un mini-golf au Grand Marais.
- "Rêver avec le Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry", avec l'installation à proximité de l'établissement accueillant des enfants handicapés moteurs, l'IEM, l'Institut d'Education Motrice de la rue Sagebien, d'une réplique de la sculpture du Petit Prince de Saint-Exupéry qui se trouve sur la 5<sup>ème</sup> Avenue à New York.
- Albert Roze dans l'ombre de Jules Verne, qui propose de partir à vélo sur les traces du sculpteur Albert Roze.
- Un projet de BD des classes citoyennes "Filles-garçons, même terrain, mêmes chances !", destiné à briser les clichés.
- L'installation d'une fontaine à eau dans le quartier Salamandre.
- L'aménagement d'un "mur d'expression artistique" rue Georges Guynemer.

- "Le sport en fête !", création d'un événement sportif annuel en lien avec la semaine olympique et paralympique du ministère de l'Education nationale.
- "Récré active !", avec la réalisation de peintures dans les cours d'écoles.
- "Un podomètre pour tous !," avec la distribution d'un podomètre à la rentrée pour les élèves de CM2.
- Et enfin, "Sport pour tous", animation autour du sport inclusif et du para-sport, qui regroupe les disciplines liées au handicap physique et cognitif.

L'édition 2025, ce sont 102 projets déposés, 46 dossiers soumis au vote, et 26 projets lauréats. Donc de beaux projets pour ce 5<sup>ème</sup> budget participatif qui, je pense, est sur les rails.

**M. DE JENLIS :** Merci pour cette présentation intéressante. Nous avons mis en place ce projet en 2020, et c'est un franc succès. Il faut souhaiter que ce soit inscrit dans le marbre et que l'on continue sur cette voie.

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025. APPROBATION.**

**M. DE JENLIS :** Il s'agit d'approuver le procès-verbal de notre séance du 11 décembre 2025 dernier qui a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.**

**M. DE JENLIS :** Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 24 octobre 2024 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 4 décembre 2025 et le 22 janvier 2026, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

**DONT ACTE**

#### **6 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2026.**

**M. DE JENLIS :** Comme chaque année, il convient de se prononcer avant le 31 mars sur les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Conformément aux orientations fixées pour la durée du mandat, et compte tenu d'un contexte économique, sanitaire et social toujours difficile, je vous propose, une nouvelle fois, et pour la 11<sup>ème</sup> fois, de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les contribuables amiénois.

Les taux resteraient donc inchangés :

- 17,97% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 49,75% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 14,49% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ce choix est destiné à préserver le pouvoir d'achat des Amiénois et, parallèlement, de garantir la continuité et la qualité des services municipaux.

Le produit attendu au titre des allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties atteindrait 6,8 millions d'Euros pour 2026. Y a-t-il des observations ?

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, TELLIER, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU ont voté contre.*

## **7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2026. APPROBATION**

**M. DE JENLIS :** Pour l'examen de ce budget primitif, nous allons aborder plusieurs points. D'abord les impacts pour la Ville d'Amiens de la loi de finances 2026 et de la situation macro-économique française et européenne. Nous allons parler de l'évolution de nos ressources fiscales, du budget primitif 2026, bien sûr, à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement, et en dépenses d'investissements.

Je commencerai par les impacts pour Amiens des décisions de la loi de finances 2026. Afin de rétablir l'équilibre de la Caisse nationale de retraites des Agents des collectivités locales, la CNRACL, les cotisations sont de plus en plus élevées, soit une dépense de +7,8%. Une compensation de la réduction de 50% de la taxe foncière sur le bâti payée par les locaux industriels, qui passe de 6,338 millions à 5,115 millions d'Euros. Un total des recettes et dépenses concernées qui baisse de 6,045 millions d'Euros. Et une perte globale d'autofinancement de 2,324 millions d'Euros. J'en profite pour préciser que les communes ne seront pas impactées par le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel) en 2026, mais nous subissons de plein fouet l'augmentation des cotisations à la CNRACL et il y a de fortes chances que ce soit le cas également en 2027 et 2028, ce qui impacte directement l'autofinancement futur.

L'augmentation de la dette publique est exclusivement liée à l'Etat et à la sécurité sociale. Figurent en bas du graphique les dettes des administrations publiques locales qui sont quasiment égales. En bleu, l'évolution de la dette de l'administration publique centrale, et en vert la dette de la sécurité sociale.

La slide suivante illustre le lien direct qu'il peut y avoir entre le fonctionnement et l'investissement. A droite, nos recettes courantes, soit 190 millions d'Euros ; à gauche, nos dépenses courantes, soit 165,5 millions d'Euros. Ce qui permet de dégager un excédent courant de 24,5 millions d'Euros représentant un autofinancement solide car cet excédent courant glisse sur la partie investissements, et c'est le cumul de cet excédent et de l'emprunt, avec quelques recettes d'investissements, qui permet d'investir pour la Ville, pour les Amiénois. En dépenses d'investissement, nous avons l'annuité de la dette, plus tous les investissements qui peuvent être réalisés dans la PPI, d'où l'intérêt de bien gérer la partie fonctionnement.

Encore une fois, la situation financière de la Ville d'Amiens est particulièrement solide, avec une épargne de gestion à 24,482 millions d'Euros en 2026 contre 23,382 millions en 2025 et 24,273 millions en 2020, ou encore 24,310 millions en 2022. C'est capital pour préserver des capacités d'autofinancement tout au long du mandat. Parallèlement, la dette aura baissé de 8% entre fin 2020 et fin 2025. Elle s'établit à 67,4 millions fin 2025 contre 82,8 millions en janvier 2014 et 86

millions en janvier 2020. Le ratio de désendettement est inférieur à trois ans, ce qui est un excellent ratio, sachant que le seuil d'alerte est à 12 années.

Concernant l'évolution de nos recettes courantes, elles s'établissent à 190 millions d'Euros pour 2026, proches de celles de 2025. Une évolution limitée des produits de taxe foncière, sans augmenter les taux des impôts municipaux pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive. Une dynamique intéressante sur les droits de mutation, recette qui retrouvent leur niveau de 2023. Une recette exceptionnelle de taxe d'aménagement, mais elle n'avait pas été encaissée depuis 18 mois pour des raisons techniques au niveau national. Une stabilisation de la dotation forfaitaire et une poursuite de la croissance de la DSU, la Dotation Solidarité Urbaine. Je rappelle que la DSU est versée aux communes dont la population est en difficulté, c'est lié à la sociologie de la population. Maintien de la dotation de Solidarité Communautaire versée par Amiens Métropole. Et stabilisation des recettes d'activité (cantines, stationnement, centres de loisirs, périscolaire) car nous faisons le choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour préserver l'accès aux services pour tous sans impacter le pouvoir d'achat des familles.

Concernant l'évolution de nos dépenses courantes, elles se stabiliseraient autour de 165,523 millions d'Euros, soit +0,30%, c'est-à-dire en baisse si l'on tient compte de l'inflation qui est à 0,8%. Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,3%, soit une progression de 2,2 millions, principalement due à l'augmentation de la SNRACL, à l'augmentation du coût de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire des agents qui souscrivent aux contrats labellisés comme tels. Je vous rappelle que nous avons lancé une assurance complémentaire santé facultative des agents. A cela s'ajoutent des créations de postes, soit 12 postes pour la brigade urbaine qui a réalisé un excellent travail récemment, prouvant toute son efficacité et sa pertinence. Des agents d'entretien dans les écoles et des agents techniques de restauration scolaire ont également été recrutés.

Concernant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et de solidarité, les dépenses des services sont en baisse de 3,1%, notamment du fait de la baisse du coût des fluides, estimée à 7,5 millions d'Euros en 2026, soit une diminution de 7% par rapport à 2025. Les subventions aux associations sont confortées, et même augmentées de 6,7%. Il s'agit de soutenir le tissu associatif qui est fortement sollicité. Nous avons également augmenté l'aide aux crèches associatives de 10%, augmenté notre participation auprès de l'ALCO de 60 000 €, de CAPS de 60 000 €, du CSC Etouvie de 60 000 €, et augmenté la participation de la Ville d'Amiens à son CCAS de 6,7% pour la porter à 4 millions d'Euros, soit une hausse de 250 000 €.

Concernant la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, elle s'est caractérisée par un montant de crédits de paiement de 229 millions d'Euros en charge nette. Investir signifie donner de la visibilité à nos entreprises, et cela permet aussi de stabiliser et conforter l'emploi. Et nous vous proposons d'autoriser 58 millions d'Euros de crédits de paiement pour 2026, qui sera la dernière année de la PPI. Ces chiffres indiquent simplement que la gestion actuelle permet la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux, si telle est la volonté de la nouvelle mandature, avec un taux d'autofinancement proche de 50%. Je rappelle que le montant d'investissement sur l'ensemble du mandat attire des niveaux historiques.

Vous avez ensuite les principales augmentations d'autorisations de programmes au titre de 2026. A noter que nous allons créer un nouveau groupe scolaire à la ZAC Intercampus. La construction d'une nouvelle école n'est pas fréquente. Les travaux vont démarrer très prochainement. Nous aurons aussi la crèche Au Bord de l'eau qui sera flambant neuve. La modernisation des systèmes de prévention inclut les caméras de vidéo-protection. En termes de

gros équipements, nous allons acheter un fourgon neuf pour la brigade anti-tag, des motos pour la brigade motorisée de la police municipale, des tracteurs pour le chantier d'insertion etc.

Les principales opérations de la PPI au titre de 2026 sont la gestion patrimoniale de notre immobilier pour 6 millions d'Euros, le Groupe Scolaire Intercampus pour 4,5 millions, le programme de renouvellement urbain des quartiers Nord pour 3,5 millions, le gros entretien de la voirie communale pour 3 millions, la dotation de proximité pour 3 millions, les travaux dans les écoles et les centres de loisirs pour 2,73 millions, la crèche Au Bord de l'eau pour 2,5 millions, le programme de renouvellement urbain d'Etouvie pour 2,350 millions, la finalisation des travaux du nouveau Centre Social CAPS pour 1,647 million, et la modernisation de l'éclairage public pour 1,5 million, le programme de renouvellement urbain Pierre Rollin pour 1,4 million, des aides à l'accession sociale à la propriété, notamment pour le Bail Réel Solidaire, pour 1,3 million, la poursuite des investissements gros équipements de propreté et gros équipements, notamment la flotte de véhicules, le matériel d'entretien des espaces verts pour 1,385 million, des opérations d'aménagement du site de l'ancien CHU Nord pour 1,2 million, les aménagements de voirie pour 1,15 million, les travaux à la Hotoie pour 1 million, le budget participatif. J'aurais également pu citer l'aire de jeux Vallée des Vignes pour 100 000 €, du parc dans le quartier Saint-Acheul pour 150 000 €, le boulodrome couvert et éclairé boulevard Beauvillé pour 140.000 €, la réhabilitation du parc Saint-Pierre pour 993 000 €, l'entretien des cimetières pour 350 000 €, la végétalisation des cours d'écoles pour 615 000 €. Donc des investissements concrets au service des Amiénois.

Concernant l'évolution de notre endettement, 11 millions d'emprunt en 2025 dont 2 millions à taux fixe (3,15%) et 9 millions indexés sur le taux du livret A, qui baisse de 2,40% au 1<sup>er</sup> février 2025 à 1,50% au 1<sup>er</sup> février 2026. Au 31 décembre 2025, la dette principale de la Ville s'établit à 67,372 millions d'Euros avec un taux d'intérêt moyen de 1,61% sur 47 emprunts. Une dette consolidée avec celle du budget annexe, qui s'établit à 72,5 millions d'Euros, bien inférieure à son niveau de 2020. Nous n'avons aucune difficulté à trouver des financements. L'annuité de la dette à nouveau en baisse à 9,173 millions en 2026 contre 9,427 millions d'Euros en 2024. Donc baisse de l'endettement et baisse des taux.

Enfin, concernant le budget annexe "Parcs de stationnement", aucune participation du budget principal n'est à prévoir en 2026. Les recettes courantes se stabilisent à près de 5 millions d'Euros sans augmenter les tarifs. Nous avons un résultat qui avait été malmené par la crise sanitaire, et qui s'est rétabli avec l'arrêt de la participation du budget principal. En 2025, le résultat devrait donc être positif et le rester. Et le déficit aura été résorbé.

La capacité d'investissement est reconstituée. La Ville d'Amiens pourrait parfaitement investir entre 600 et 700 000 € par an pour des opérations qui restent à déterminer au cours des prochaines années, en empruntant moins de 150 000 € par an, et donc en poursuivant son désendettement. J'ouvre le débat.

**M. VOULMINOT :** Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, ce budget est le dernier de votre mandat. Alors, sans vous surprendre, ce budget ne peut être le nôtre. Non pas par désaccord sur l'énoncé des contraintes nationales, ni sur les recettes, non, ce sont toujours vos choix de dépenses, encore une fois, qui nous posent problème. Vous faites le choix, et vous l'assumez, de stabiliser les dépenses courantes, au point qu'en Euros constants, elles reculent. Et c'est bien un choix politique de votre part. A chaque question budgétaire, nous vous avons présenté des alternatives. Par exemple, nous pensons que dans le contexte social actuel, la Ville devrait prioritairement protéger, soutenir et émanciper, en particulier les familles et notamment les mères isolées et leurs enfants. Nous proposons du recrutement de personnel dans les crèches

et les écoles en REP+ et cela à chaque rentrée scolaire, pas partout, pas indistinctement, seulement là où les besoins sont les plus forts, là où la présence d'adultes change la qualité des apprentissages et de l'accueil. Un effort ciblé que l'on pourrait estimer entre 350 et 450 000 €. Vous nous direz que la masse salariale est contrainte. C'est juste. Aussi juste que de ne pas choisir de recruter ici est un choix politique, le vôtre. A Amiens, un ménage sur quatre est une famille monoparentale. Dans certains quartiers de la ville, c'est même près de 50%. Là, le niveau de vie médian est de 1 289 € mensuels, 40% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, et malheureusement, sans surprise, cette situation concerne majoritairement des femmes.

Elever seule un ou des enfant(s), c'est tout assumer seule : les horaires, les charges fixes, la fatigue, l'angoisse budgétaire répétée. C'est injuste, et la Ville d'Amiens ne peut rester aveugle face à cette réalité. Vous l'avez été et vous l'êtes encore. Elle pourrait proposer des dispositifs lisibles de soutien à ces familles avec, par exemple, un accès à une tarification basse aux temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, mais également à la cantine. Elle pourrait dédier davantage de places de crèche à ces mamans précarisées. Elle pourrait non pas simplement maintenir, comme vous vous en satisfaites, ces subventions aux associations qui développent au quotidien des actions qui améliorent la vie des familles les plus en difficulté, mais les amplifier parce que les besoins augmentent quand, d'une manière générale, les moyens alloués diminuent.

Alors oui, ces propositions ont un coût. Il faudra être prêt à réaffecter les moyens et réduire l'autofinancement sans remettre en cause ni la dette ni une partie de la capacité d'investissement de la commune. Vous direz peut-être, sans doute j'en suis sûr, que ce n'est pas réaliste, que le contexte est trop incertain, qu'il faut encore attendre, mais ce sont les familles, et encore plus les familles monoparentales, qui attendent, et les enfants qui subissent. Votre budget 2026 est rigoureux. Il vous satisfait parce qu'il est élaboré par des gens qui vont bien, mais il manque d'ambition sociale, éducative et féministe. Ce que nous vous avons proposé à chaque budget présenté, ce n'est pas plus de dépenses mais mieux de dépenses pour une ville qui, enfin, réellement, protège, soutien et émancipe. C'est une ambition qui n'est définitivement pas la vôtre.

**M. DE JENLIS :** Je ne suis pas certain que vous ayez écouté l'ensemble de mon intervention car vous dites des choses qui, finalement, vont dans le sens de ce que je vous ai dit. Quand vous dites qu'il faudrait augmenter plus les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, nous les augmentons de 2,2 millions d'Euros. Certes, nous aimerions, comme vous, pouvoir augmenter toujours et toujours, mais nous avons créé des postes. Vous dites que nous n'avons pas fait de geste pour les associations. Là aussi, j'ai indiqué que nous augmentions de 6,7% notre soutien aux associations, soit +3,67 millions d'Euros. Nous faisons ce que vous dites que nous ne faisons pas. Et je vous remercie, vous maîtrisez parfaitement les finances publiques. J'ai présenté tout à l'heure un graphique qui explique clairement qu'une collectivité, c'est comme une famille ou comme un foyer, c'est-à-dire que plus vous dépensez sur le fonctionnement et moins vous avez de capacité d'autofinancement et moins vous pouvez investir. C'est la même chose. Un foyer a des revenus, des charges et s'il arrive à avoir un peu d'épargne à la fin du mois, cela lui permet de mettre de côté pour pouvoir un jour investir et peut-être aussi solliciter un prêt auprès de sa banque pour pouvoir refaire sa cuisine, et la banque va lui demander de faire un apport. La facilité serait de dépenser en fonctionnement, nous avons tous envie, mais cela veut dire obérer des capacités d'investissement, et on en revient à une situation, comme cela s'est déjà vu par le passé, où une majorité qui n'était pas la nôtre, a forcé sur le fonctionnement et s'est retrouvée dans une situation délicate, sachant que si vous n'avez plus d'autofinancement, il faut faire appel à la dette et vous enclenchez alors une

machine à surendettement. C'est toujours un réglage très fin à faire. Tout élu dans cette assemblée aimerait pouvoir augmenter les agents, l'aide aux associations. Vous avez oublié également qu'au niveau du CCAS nous apportons 250 000 € en plus pour atteindre une contribution à 4 millions d'Euros, ce qui n'est jamais arrivé. Je peux comprendre que cela vous surprenne, mais soyons sincères, ne dites pas que nous n'augmentons pas le fonctionnement sur les frais de personnel, ce n'est pas vrai ; ne dites pas que nous n'augmentons pas le budget aux associations, ce n'est pas vrai, nous augmentons le CCAS, et tout cela en maintenant des capacités pour investir, et l'investissement est indispensable à la fois pour le bien-être des Amiénois, pour le cadre de vie, pour nos agents afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions, et pour soutenir l'économie locale et l'emploi. Personne n'a la recette miracle. Mais c'est facile de faire des effets d'annonce en disant que l'on va "cramer" la caisse et dépenser en fonctionnement, c'est facile à faire, cela va très vite, mais remonter la pente est un peu plus long.

**MME DESBUREAUX :** Bonsoir. Ce qui fragilise, pour nous, principalement ce budget, ce sont les décisions prises par l'Etat, que ce soit en termes de ponction ou de baisse de compensation, et par l'Etat, on doit surtout comprendre le gouvernement. Les comptes publics n'ont pas été tenus depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête de l'Etat, et ce sont les collectivités territoriales, celles qui tiennent la maison, au plus près des préoccupations des citoyens et des citoyennes, qui doivent payer la note. Sauf que ce bilan, Monsieur le Maire, c'est celui de votre famille politique, celui de la politique de l'offre, et cette solution néfaste de s'en prendre aux collectivités locales, c'est encore celle de votre famille politique, celle sous la couleur de laquelle vous vous présentiez il n'y a pas deux ans à l'occasion des élections législatives, Monsieur le Maire.

**M. DE JENLIS :** Cela ne me surprend pas de votre part, mais je vais vous dire une chose : depuis que j'ai l'honneur d'être le Maire de cette ville, la politique nationale n'est franchement plus mon truc. Je préfère consacrer l'essentiel de mes journées à m'occuper des Amiénois plutôt qu'à rentrer dans des postures politiques nationales qui ne m'intéressent plus, et cela fait deux ans que je ne suis dans aucune formation politique. Pour moi, c'est Amiens, les Amiénois, et après, je constate comme vous que l'Etat ne nous facilite pas la tâche, je n'ai pas de mal à le dire. Je ne suis pas quelqu'un de sectaire ou de partisan, quand cela va, je le dis, et quand cela ne va pas, je le dis aussi quel que soit le gouvernement en place. Et pourquoi cela ne va pas aujourd'hui ? Vous avez vu l'état des finances publiques nationales, il n'y a pas un gouvernement depuis quarante ans qui ait eu le courage de faire ce que nous faisons, car sachez que nous, nous n'avons pas le droit d'être en déficit, c'est interdit. Si nous étions en déficit, nous devrions donner les clés de la maison au Préfet. C'est la raison pour laquelle je vous montrais tout à l'heure un graphique montrant la part des collectivités locales dans la dette publique. Je ne saute pas au plafond quand un gouvernement quel qu'il soit serre le robinet, mais ce gouvernement, en l'occurrence, ne nous a pas particulièrement serré le robinet, contrairement à d'autres, il maintient, d'autres ont baissé. Mais je ne veux faire de politique nationale ici, cela ne m'intéresse pas et je pense que ce n'est pas le cadre de ce Conseil municipal. Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Merci beaucoup. Je crains, Madame DESBUREAUX, que quelle que soit la majorité en place, les collectivités territoriales soient, pour l'Etat, un bouc émissaire facile. Je vous rappelle que les premières baisses de dotation très conséquentes sont apparues en 2014. Je crois que malheureusement pour nous, collectivités territoriales, les années à venir risquent d'être difficiles. Pour expliquer mon vote, je serai très bref. Je m'abstiendrai sur ce budget. Evidemment qu'il faut un budget, je l'ai dit au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, cela permettra à la prochaine équipe, quelle qu'elle soit, de travailler sereinement sur son propre budget. Je m'abstiens car il me semble que ce projet de budget ne prend pas suffisamment en

compte un certain nombre de priorités qui me semblent importantes. Mais encore une fois, chaque chose en son temps, et à chaque lieu sa logique. Et comme ce n'est pas le lieu de faire campagne électorale, je ne développerai pas davantage mon propos.

**M. DE JENLIS :** Merci, Benoît, pour ces précisions. Bien évidemment, la majorité en place, quelle qu'elle soit, après les élections municipales aura tout loisir de modifier ce qu'elle souhaite modifier car des décisions modificatives permettent d'ajuster le budget par la majorité en place. Je comprends ton choix et je te remercie de ne pas transformer cette enceinte en tribune pour les élections municipales. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**ADOPTE**

Observations :

*MM. PRADAT, VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, BAÏS, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, NOUAOUR et BECKER ont voté contre.*

*M. MERCUZOT s'est abstenu.*

**8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2026. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.  
APPROBATION**

**ADOPTE**

Observations :

*MM. PRADAT, VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, BAÏS, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, NOUAOUR et BECKER ont voté contre.*

*M. MERCUZOT s'est abstenu.*

**9 - SEM AMIENS AMENAGEMENT. EVOLUTION DE LA SOCIETE ET CREATION D'UNE SOCIETE PAR  
ACTIONS SIMPLIFIEES DE PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER.**

**M. DE JENLIS :** Depuis 1999, la SEM Amiens Aménagement est un outil d'aménagement du territoire amiénois agissant en qualité de maître d'ouvrage ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur de nombreuses zones d'aménagement concertées de la Ville d'Amiens. La SEM a engagé une étude pour structurer son projet d'entreprise afin de conforter l'attractivité et la dynamisation du territoire métropolitain.

Pour y parvenir, il est nécessaire qu'elle soit dotée d'une dimension d'appui à l'ingénierie et au portage immobilier et foncier dédiés aux besoins des entreprises locales, par la création d'une filiale qui aura vocation à faciliter l'implantation et le maintien des entreprises, et à sécuriser les opérations immobilières structurantes.

La mise en œuvre de ce plan de développement nécessite un renforcement du capital à la fois par incorporation de réserves et par apport en numéraire. La participation de la Ville d'Amiens à ces augmentations de capital est pleinement justifiée au regard de ses compétences en matière d'aménagement et de politique foncière et immobilière de la Ville, et vise à préserver le caractère majoritairement public de la société, garantir une gouvernance conforme aux orientations de la collectivité et doter l'outil opérationnel des fonds propres nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Les évolutions capitalistiques proposées conduiront à adapter la composition du conseil d'administration afin de tenir compte du nouvel équilibre actionnarial du fait de l'augmentation de capital envisagée. C'est pourquoi je vous propose d'approuver :

- L'augmentation de capital de la SEM Amiens Aménagement.
- L'apport par la Ville d'Amiens de 500 000 € en numéraire.
- Les modifications statutaires présentées en annexe de la délibération.
- La prise de participation de la SEM dans la filiale de portage foncier et immobilier.

J'ajouterai que cette SEM a participé à l'aménagement des ZAC Renancourt, Intercampus, Paul Claudel, Gare la Vallée. L'aménagement de ces ZAC arrive quasiment en fin de course, et nous souhaitons, via cette société qui va être créée, pouvoir aussi exercer un droit de préemption sur les fonds de commerce lorsqu'ils sont cédés afin de préserver la diversité de l'offre en centre-ville et d'implanter des commerces dans les quartiers de la ville. Y a-t-il des demandes de prise de parole. Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE** : Evidemment, une grande satisfaction de pouvoir désormais disposer d'un tel outil pour pouvoir revitaliser l'offre commerciale dans notre ville. Reste à savoir comment il sera utilisé. Nous ne pouvons que regretter qu'il arrive aussi tard dans le mandat, à proximité des élections, alors que ce besoin est identifié depuis le début, du moins à minima, par l'opposition de gauche.

**M. DE JENLIS** : Je vous remercie de rejoindre notre volonté de nous accorder la possibilité de contrôler les transactions sur les fonds de commerce. Mais cela ne sort pas du chapeau il y a une semaine, cela fait des années que nous y travaillons, sachant que nous ne sommes pas tout seuls dans la SEM, nous avons des partenaires, des associés, la Banque des Territoires, et deux grandes banques locales. Quand on réfléchit à l'avenir de la SEM qui arrive, comme je l'ai dit, à la fin de sa mission d'aménagement de zones, et que l'on réfléchit à l'orientation à lui donner, cela ne se fait pas en un claquement de doigts, en se disant que les élections approchent. C'est le fruit, croyez-moi bien, d'une réflexion nourrie, avec des études, des discussions longues et qui aboutissent aujourd'hui, en effet, mais la mise en place se fera après les élections. N'y voyez aucun calcul, ou il s'agirait alors d'un calcul très ancien, sachant que les discussions datent de 2020. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. CLUB MOTOCYCLISTE DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS** : Je vous propose de soutenir à hauteur de 3 000 € l'association Club Motocycliste de la Police Nationale, subvention que nous versons chaque année, destinée à former des conducteurs à la conduite d'un deux roues motorisé. Une action avait également été mise en place intitulée "Mets ton casque".

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11 - REQUALIFICATION DU QUARTIER PIERRE ROLLIN. APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE ET AUCHAN POUR LE TRANSFERT SANS INTERRUPTION D'UN SUPERMARCHÉ DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL**

**M. DE JENLIS :** Amiens va se porter acquéreur du foncier actuel d'Auchan, et parallèlement, la Ville va céder le foncier du futur magasin, lequel fera 1 600 m<sup>2</sup>, soit 400 m<sup>2</sup> de plus que l'actuel magasin, avec une meilleure visibilité, une meilleure accessibilité. Nous vous proposons d'approuver la convention-cadre entre la Ville et Auchan. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. PRADAT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sera certainement ma dernière prise de parole dans cette assemblée en tant que Président du groupe des élus Amiens c'est l'tien, et en tant que dernière tête de liste en date de l'Union de la Gauche, des Ecologistes et des Citoyens, et ce avec ma camarade Evelyne BECKER et mes collègues ici présents, Fabien VOULMINOT, Ismaël BARA, François DÉCAVÉ, et Thomas TELLIER. Je n'oublie pas Emilie THÉROUIN qui a fait également un mi-mandat avec l'énergie qu'on lui connaît. Ce fut un honneur de représenter les 36% d'électeurs qui nous ont élus en 2020 dans l'opposition, ce qui représentait à l'époque, pendant la Covid, 11 000 votants. J'ai endossé entièrement mon rôle pendant tout ce mandat de conseiller municipal et j'ai conseillé votre majorité, Monsieur le Maire, ainsi que vous, Madame Brigitte FOURÉ, dans l'intérêt des Amiénois et des Amiénoises, pour la défense des valeurs du programme que nous avons défendu pour plus de solidarité, pour plus d'écologie, et pour plus de démocratie locale. Lors de la consultation que nous avons menée dans le quartier Pierre Rollin auprès des habitants et des habitantes sur le projet de renouvellement urbain en 2022, ils et elles nous ont affirmé et réaffirmé leurs besoins sur cinq principaux points : des logements dignes ; le maintien des commerces de proximité, conditionné dans le quartier Pierre Rollin par le maintien d'un supermarché ; des services publics renforcés ; des actions pour les jeunes avec notamment des locaux et plus d'animations pour la jeunesse ; et aussi plus de tranquillité.

Le premier projet était mauvais, nous l'avons dit et réaffirmé plusieurs fois, nous avons fait cette consultation auprès des habitants qui n'avaient même pas connaissance de ce premier projet. Je rappelle qu'une route traversait le quartier au profit de l'agrandissement d'un supermarché avec son positionnement de parking sur la rue Pierre Rollin. Suite à cela, vous avez travaillé avec l'équipe d'urbanistes pour arriver à un meilleur projet en 2024, avec une meilleure concertation, l'implication des acteurs, notamment le Centre culturel Jacques Tati, et nous avons salué cette évolution. Je vous avais alerté, et je continue à le faire, en tant que conseiller municipal, sur le fait de limiter les risques, mais permettez-moi avant tout de revenir sur votre bilan. Concernant les logements dignes, quel bilan avez-vous fait des rénovations faites par le bailleur Clésence que vous financez ?

**M. DE JENLIS :** Monsieur PRADAT, si je peux me permettre, nous nous éloignons un peu... Je vous ai laissé la parole jusqu'ici...

**M. PRADAT :** Sur l'efficacité énergétique, y a-t-il eu réellement des changements d'étiquette. Excusez-moi, Monsieur le Maire, ce sera ma dernière prise de parole, et le règlement me permet de prendre le temps de parole.

**M. DE JENLIS :** Si vous voulez que nous parlions du règlement, je peux aussi vous rappeler que c'est le maire qui décide des prises de parole. Il ne s'agit pas du tout de vous censurer, je trouvais que jusqu'ici votre prise de parole était très intéressante, mais nous parlions de la convention avec Auchan. Je veux bien que nous refassions toute l'histoire de Pierre Rollin, mais...

**M. PRADAT :** Je viens de relire le projet de délibération, et il parle également de ces éléments : une ambition urbaine et environnementale de conforter le quartier Pierre Rollin, ses équipements et services culturels, ainsi que son centre commercial pour les habitants. C'est indiqué dans votre délibération. Et d'améliorer les conditions d'accès à la desserte pour tous, etc. Puisque l'on parle d'écologie, d'équipements, de services culturels, de services publics renforcés, est-ce que le centre culturel Jacques Tati a été renforcé dans son action pendant le mandat ? De quelle façon avez-vous considéré les financements sur le théâtre ? Etc. Un certain nombre de questions se posent. Concernant les actions pour la jeunesse, les locaux pour l'animation de la jeunesse, je n'ai pas vu d'action concrète.

Je terminerai sur ce dernier point. J'avais conseillé en réunion publique Madame le Maire sur la tranquillité et la limitation des risques. Je lis dans votre délibération : "créer des aménagements en cœur de quartier qui limitent les risques d'incivilités et le sentiment d'insécurité". Selon moi, si vous continuez à créer une voie de desserte qui traverse le quartier, à l'endroit de l'allée des Rencontres, qui est vraiment le centre géographique du quartier, vous continuerez à favoriser les incivilités. Pour que la chalandise des supermarchés et des commerces fonctionne bien, il n'est pas nécessaire que les véhicules traversent ce parking et cette place. Il faut créer un accès par le sud jusqu'au parking qui dessert les services publics, arrêter au passage piéton de l'allée des Rencontres, pour que les commerces et le supermarché soient connectés par le nord et donc pas par la rue Pierre Rollin, permettant ainsi d'éviter les rodéos urbains etc. La sécurité est le premier point d'inquiétude sur lequel les habitants nous ont alertés en 2020. Ce quartier a été pensé pour être piéton, il fonctionne très bien ainsi. C'est une amélioration, mais permettez-moi de vous alerter sur ce point. Je souhaite à toute l'équipe qui renouvellera ses candidatures pour la prochaine campagne une bonne campagne, et je souhaite à mes camarades de la gauche de s'unir avec un rassemblement le plus large possible pour remporter cette municipalité en 2026.

**M. DE JENLIS :** Pour tout vous dire, j'avais apprécié votre début d'intervention qui témoignait d'un travail collectif toujours au service des habitants, et que l'on soit dans la majorité ou dans les oppositions, heureusement que nous travaillons tous à l'amélioration du quotidien des habitants. Vous avez commencé par expliquer la démarche qui a permis de faire évoluer le projet Pierre Rollin. Je ne vais pas m'étendre sur tous les points que vous avez soulevés, mais je reviens sur la convention-cadre. Je me réjouis sincèrement que le groupe Auchan ait signé cette convention avec nous parce que rien n'est jamais certain aujourd'hui avec la grande distribution. Nous allons offrir aux habitants un centre commercial plus grand, beaucoup plus accueillant, moderne, tout neuf, avec une meilleure accessibilité. Et les services publics seront nettement améliorés aussi là-bas, car il y aura une nouvelle mairie de secteur, avec un point d'accueil qui sera refait. Je rappelle aussi qu'un France Services est sur place, ainsi que les services sociaux du Département. Ce sont les services publics dont on parle. On peut parler du centre Jacques Tati, mais on s'éloigne du débat.

En tout cas, j'ai eu le plaisir durant la période où j'ai été Maire, de travailler avec tout le monde, et nous pourrions peut-être nous envoyer des compliments à l'issue du conseil, mais en tout cas, sur Pierre Rollin, tout le monde peut se réjouir de l'évolution que va connaître ce quartier, qui est en politique de rénovation urbaine, et nous allons prochainement toucher du doigt ces aménagements. Quand on lance des rénovations urbaines, on aimerait parfois que les choses aillent plus vite, mais il y a énormément de partenaires autour de la table. Le projet est abouti, c'est un bon projet, et je me réjouis sincèrement que nous arrivions à conserver une offre de supermarché pour les habitants, dont l'enseigne devrait être, à priori, Intermarché, gérée par le groupe Auchan. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12 - ALLIANCE FRANCO UKRAINIENNE DE LA SOMME. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.**

**M. DE JENLIS :** Depuis février 2022, la guerre en Ukraine a gravement affecté l'accès à l'électricité, devenu vital pour la survie des civils. Les infrastructures énergétiques sont régulièrement ciblées, paralysant des services essentiels comme les hôpitaux, les écoles et l'approvisionnement en eau. En plein hiver, alors que les températures atteignent -10°C à -20°C, de nombreuses familles ukrainiennes subissent des coupures d'électricité. Les frappes sur les installations civiles rendent la vie des Ukrainiens extrêmement difficile. Face à cette urgence humanitaire, l'Alliance Franco-ukrainienne de la Somme, l'AFU 80, se mobilise pour fournir des groupes électrogènes aux foyers les plus vulnérables.

En réponse à sa sollicitation, je vous propose de lui accorder une aide exceptionnelle de 5 000 € afin de financer l'achat de générateurs adaptés aux besoins des familles ukrainiennes. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. ASSOCIATION NOTRE-DAME D'AMIENS. SUBVENTION.  
1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Il s'agit d'attribuer à l'association Notre-Dame d'Amiens, dans le cadre des illuminations de "Notre-Dame en lumières", une subvention d'un montant de 5 000 € décomposé comme suit :

- 2 500 € pour l'édition de l'hiver 2025-2026.
- 2 500 € pour l'édition de l'hiver 2026-2027.

Je pense que tout le monde visualise ces illuminations absolument somptueuses à l'intérieur de la cathédrale et qui rencontrent un franc succès auprès des Amiénois et des touristes. Y a-t-il des prises de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTIONS. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTIONS.**

**M. DE JENLIS :** Comme pour le point précédent, il vous est proposé une répartition de subventions à attribuer pour un montant de 96 500 € décomposés comme suit :

- 6 000 € pour La Hotoie en fête.
- 1 500 € pour l'association canine territoriale.
- 2 000 € pour l'association Accueil des Villes Françaises.
- 16 000 € pour l'association Défi Jules Verne.
- 25 000 € pour l'association Histoire et Traditions Amiénoises.
- 6 000 € pour l'association Sals'Apéro.
- 40 000 € pour La Lune des Pirates.

Je vous propose également d'approuver les conventions et de m'autoriser à les signer.

**MME MODESTE :** Quelques mots sur l'association canine territoriale nord Picardie, l'ACTNP. Elle organise chaque année une exposition canine à Mégacité. Il s'agit d'un concours d'élégance bienveillant, il n'y a aucune maltraitance animale, et cela permet aux éleveurs canins d'obtenir les CACS, c'est-à-dire les Certificats d'Aptitude et de Conformité aux Standards, qui confirment la pureté de la race du chien et valident le fait que le chien est au top de sa race au niveau national. Il s'agit donc de la reconnaissance des qualités du chien, mais aussi de l'éleveur. A l'issue de chaque manifestation, qui a lieu le dimanche, une coupe d'Amiens Métropole est remise à l'éleveur dont le chien a remporté la finale de ce concours d'élégance, lequel chien reçoit également une médaille d'honneur. En fait, deux chiens sont sélectionnés pour la finale et c'est l'un des deux qui remporte ce trophée, ainsi que son éleveur.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Je vous propose d'accorder à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France une subvention de 6 000 € pour l'année 2026. Trois projets majeurs vont être mis à l'honneur en 2026, à savoir l'exposition "Agiles argiles, bâtir en terre crue", l'exposition "Sobriété foncière, des solutions pour s'adapter à la rareté des ressources", ainsi que le Grand Prix régional d'architecture 2026. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - ORGANISATION DE SEANCES DE SPORT ET DE FORMATION AUX GESTES ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION. GTPI. PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SALEUX. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Il s'agit d'un partenariat entre la commune d'Amiens et la commune de Saleux qui souhaite bénéficier de l'expertise de la Ville d'Amiens en matière de GTPI afin de renforcer les compétences de ses agents de police municipale en self-défense, techniques d'intervention et travail en équipe. Nous vous proposons d'approuver la signature d'une convention entre nos deux communes. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - PREVENTION MEDIATION. ASSOCIATION LE MAIL. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**M. SALHI :** Je vous propose pour l'année 2026 de contribuer au financement de deux actions de prévention mises en œuvre par l'association Le Mail pour un montant total de 17 500 €, à savoir:

- 12 500 € pour la réalisation de l'action "Repérage et remobilisation des jeunes en errance dans le centre-ville d'Amiens".
- 5 000 € pour une action de prévention des addictions et comportements à risques chez les étudiants à Amiens.

Il convient alors d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DE JENLIS** : Je passe la parole à Chantal MODESTE pour les points 18 et 19.

**MME MODESTE** : Je vous propose de traiter conjointement les deux points suivants.

La surpopulation féline nous oblige à mener des campagnes d'identification et de stérilisation auprès des chats errants dans les différents quartiers d'Amiens. C'est dans ce cadre que, pour le point n° 18, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'association Les Chats Libres d'Etouvie, et au point 19, je vous propose, comme l'année précédente, de soutenir à hauteur de 1 000 € également l'association Les Chathuttes Protection Féline Amiénoise. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ces deux subventions.

**18 - ASSOCIATION LES CHATS LIBRES D'ETOUVIE. SUBVENTION. ANNEE 2026**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - ASSOCIATION LES CHATHUTTES PROTECTION FELINE AMIENOISE. SUBVENTION. ANNEE 2026.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - ENEDIS. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2024.**

**MME VERRIER** : La ville d'Amiens a confié à ENEDIS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 30 ans, via un contrat de concession monopolistique, le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. Conformément aux dispositions du contrat et du CGCT, ENEDIS nous a transmis le compte-rendu d'activité de la concession présentant la situation pour l'année 2024 dont il convient de prendre acte.

Le patrimoine représente en 2024 environ 932 km de canalisations. Le nombre de clients a augmenté de 1,2%. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, ENEDIS a raccordé des utilisateurs consommateurs et producteurs pour 2 816 000 €, a investi 3 677 000 € en amélioration du patrimoine et 508 000 € en logistique. Elle fait état d'un excédent de 2 194 000 € au compte d'exploitation. La part R1 de la redevance de concession, dite de « fonctionnement », s'élevait à 127 601 €.

**M. DE JENLIS** : Il s'agit d'en prendre acte.

**DONT ACTE**

**21 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GESTION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ. CHOIX DU MODE DE GESTION.**

**MME VERRIER** : La Ville d'Amiens dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF et les relations entre la Ville et GRDF sont formalisées dans un contrat de concession en date du 5 avril 1996 d'une durée initiale de 30 ans. Ce contrat a été prolongé par une délibération en date du 19 juin 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. La Ville d'Amiens faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF, elle doit donc négocier avec son concessionnaire historique. Dans ces conditions, le mode de gestion ne peut être autre que concessif.

Je vous propose d'approuver le principe de déléguer le service distribution de gaz par le biais d'une concession de service public pour la gestion de la distribution publique de gaz. La durée du nouveau contrat fera l'objet de discussion avec le concessionnaire et pourra s'étaler sur 20 à 30 ans. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 21 janvier dernier.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **22 - DENOMINATION DE VOIES.**

**MME VERRIER :** Dans la continuité de l'aménagement de la gare ZAC Gare la Vallée, aux abords de la halle Freyssinet, de nouvelles voies vont être mise en fonction. Je vous propose donc d'autoriser le prolongement de la rue Marie Denizard jusqu'à la rue Dejean, comme précisé sur le plan annexé, et je vous propose de dénommer la nouvelle voie en "rue Sarah Bernhardt ", la venelle 1 en "venelle Jeanne Vignon" et la venelle 2 en "venelle Jeanne Fourmentraux".

De plus, dans le cadre des aménagements du BHNS et de l'Aquapôle, une voie a été créée entre le boulevard Saint-Quentin et la rue Alexandre Dumas, traversant la cité scolaire. Cette voie est également dotée d'un cheminement pour les piétons et les cyclistes. Je vous propose de la dénommer "rue Jacques Le Goff".

Enfin, dans la nouvelle tranche d'aménagement de la ZAC Intercampus, je vous propose de prononcer le prolongement des rues Bernard Risbourg et Thérèse Papillon, comme indiqué sur le plan annexé.

**M. DE JENLIS :** Trois femmes qui seront donc mises à l'honneur dans les rues de la ville. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Nous saluons la continuation de la féminisation des noms de voies et nous en profitons pour soumettre l'idée de donner le nom de Renée Lafont à une rue de notre ville, journaliste née à Amiens envoyée en Espagne par le quotidien Le Populaire au début de la guerre d'Espagne. Arrêtée porteuse de documents républicains, elle fut condamnée à mort et fusillée. Enterrée dans une fosse commune à Cordoue, elle a été retrouvée en 2019 et des articles la concernant sont sortis l'année dernière, ce qui nous a permis de découvrir qu'elle était née à Amiens. Je pense important de l'ajouter dans la liste des futurs noms de rues.

**M. DE JENLIS :** C'est fait, nous l'avons mise sur la liste et quand l'occasion se présentera, le prochain bureau municipal fera cette proposition. Y a-t-il d'autres interventions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **23 - OPERATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER PIERRE ROLLIN. ENTREPRISE EUROVIA PICARDIE. PROTOCOLE FINANCIER.**

**MME VERRIER :** La société EUROVIA Picardie est titulaire de l'accord-cadre à bons de commande n° 2021-257 ayant pour objet l'entretien, la modernisation et l'aménagement de voirie sur le secteur d'Amiens sud. La Ville d'Amiens lui a ainsi confié les travaux de requalification de l'espace public sur le secteur « Allée des Rencontres sud ». Lors de

l'exécution des travaux, des ajustements au projet se sont avérés nécessaires et ont contraint la Ville d'Amiens à suspendre entre le 12 mai 2025 et le 30 juin 2025 les travaux en cours.

En application des dispositions de l'article 49.1-1 de l'arrêté du 8 septembre 2009 portant cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, je vous propose d'approuver un protocole financier qui a pour objet d'indemniser la société EUROVIA Picardie du fait des frais qu'elle a dû supporter en raison de l'ajournement des travaux de requalification demandé par la maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 11 033,68 €.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24 - REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD. BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE.**

**25 - PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD A AMIENS. CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA PHASE D'ACTIVATION CHU NORD A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT.**

**MME VERRIER** : Je propose d'évoquer les points 24 et 25 conjointement.

Pour le point 24, je rappelle que la Ville d'Amiens souhaite mener un projet de requalification de l'ensemble du site de l'ancien CHU Nord, intégrant notamment le futur pôle de conservation de la BnF. Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, nous avons engagé une démarche de concertation en associant les habitants à cette première phase d'élaboration du projet.

Au préalable, le Conseil municipal du 19 juin 2025 avait approuvé les objectifs poursuivis pour le projet de requalification du site, à savoir, ouvrir l'emprise de l'ancien site hospitalier en y créant un nouveau quartier-parc mixte, conçu dans une démarche de frugalité et de valorisation du patrimoine paysager et bâti existant, et avait arrêté les modalités à mettre œuvre pour la concertation.

Ces modalités ont toutes été mises en œuvre avec :

- tenue d'une réunion publique avec visite de site le 27 septembre 2025 ;
- plusieurs articles spécifiques à l'opération dans la presse locale et le journal municipal ;
- un dossier de présentation permettant le recueil des remarques et suggestions du public, du 8 octobre au 8 novembre 2025
- restitution des résultats de la concertation lors d'une deuxième réunion publique le 16 décembre 2025. Ce sont au total 67 contributions qui ont été reçues et présentées, par thématiques lors de la réunion de restitution, en précisant pour chacune d'elles les suites qui leur seront données.

Aussi, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal doit aujourd'hui approuver le bilan de la concertation tel qu'il vous est présenté en annexe du dossier.

Le point 25 concerne une concession d'aménagement de la phase d'activation CHU Nord à la SPL Vallée Idéale Développement. Depuis 2023, la ville d'Amiens étudie les orientations

d'aménagement ainsi qu'un phasage des interventions pour la requalification du site de l'ancien hôpital Nord. Aussi, une première phase d'activation du site est prévue dès le début d'année 2027 afin d'occuper rapidement les bâtiments voués à être conservés et entamer le changement d'image du secteur, permettant la création de valeur.

La Ville d'Amiens souhaite confier à la S.P.L Vallée Idéale Développement, en qualité de concessionnaire d'aménagement, les tâches afférentes à la mise en œuvre de cette phase d'activation. Le programme global prévisionnel ne comprend aucune construction neuve. Il porte sur environ 11 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de bâtiments existants (sur un périmètre de 4,7 hectares situé à l'ouest du site). Ces bâtiments seront soit destinés à être occupés par des activités transitoires le temps de la réalisation du projet d'aménagement, soit cédés, principalement pour la réalisation de logements. L'Aménageur sera également chargé de mener les travaux de raccordement et d'aménagement du site nécessaires à ces premières occupations.

Le bilan prévisionnel de la concession prévoit 5,1 millions d'Euros HT de dépenses. L'équilibre du bilan repose, d'une part, sur des recettes de cession et de location des bâtiments (617 000 € HT) et, d'autre part, sur une participation d'équilibre du concédant estimée à 4.5 millions d'Euros HT. Le foncier correspondant à cette emprise de 4,7 ha, dont le prix d'acquisition à l'EPF est estimé à 6,1 millions d'Euros (frais inclus) sera transféré à la concession d'aménagement sous la forme d'une participation par apport en nature. Il est convenu que la participation d'équilibre soit revue à la baisse en cas de recettes supérieures au prévisionnel, et notamment en cas d'identification de subventions non prises en compte à ce stade. Le contrat de concession afférent à cette première phase dite « d'activation » est établi pour une durée de 4 ans.

En conséquence, il est proposé d'approuver le périmètre, programme et bilan prévisionnel de la phase d'activation du site CHU Nord et d'autoriser la concession d'aménagement de cette opération à la S.P.L Vallée Idéale Développement.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Le point 25 combiné au précédent nous laisse un sentiment étrange. D'un côté, nous avons l'impression que la porte reste ouverte à beaucoup de choses, nous en avons listées au moins une vingtaine dans le bilan de la concertation, sûrement beaucoup plus que ce qu'il serait possible d'installer sur le site de ce nouveau quartier, et dont le choix est repoussé à plus tard, ce qui a l'avantage de laisser la décision politique à la future majorité, nous le reconnaissons volontiers. Mais de l'autre, cette concession semble déjà donner des directions, notamment dans l'usage de certains bâtiments. Des travaux sont prévus et devront aussi correspondre au futur usage des sites concernés. Nous souhaitons donc une clarification sur ce qui a déjà été fléché et sur ce qui reste encore sujet à des choix politiques. En bref, quelle sera la marge de manœuvre en termes d'aménagement du site après la signature de cette concession et donc pour la prochaine équipe municipale ?

**M. DE JENLIS :** C'est vraiment une phase d'activation du site qui touche l'entrée du site, principalement le bâtiment de la Direction, l'anatomopathologie et la chapelle. Ce ne sont que des bâtiments anciens et il s'agira, à priori, d'une occupation transitoire. C'est pour éviter que le site reste inoccupé et sans vie le temps d'enclencher les grosses opérations de restructuration. L'idée sera de proposer une offre de restauration peut-être aussi, sachant que le commissariat s'est installé à proximité, qu'il n'y a pas grand-chose dans ce secteur, peut-être de faire venir aussi des activités. Rien n'est définitif, c'est vraiment une phase d'activation et je pense que l'on aurait tort de s'en passer. Nous avons quand même la chance inouïe d'avoir ce site auquel les

Amiénois sont vraiment attachés, comme nous avons pu le voir à travers la consultation qui a pu être faite, il y a vraiment un attachement très fort au site du CHU, et la décision que nous prenons de conserver les bâtiments historiques est forte parce qu'il ne s'agissait pas de raser l'ADN du site du CHU, à la fois par rapport aux patients qui y sont passés, aux professionnels qui y ont exercé. C'est donc une opportunité exceptionnelle d'aménager 7 à 8 hectares en proximité immédiate du centre-ville, en le rattachant à la citadelle, au quartier nord. Comme l'a dit Annie, c'est un quartier parc, notion assez novatrice dans la ville, avec un grand soin apporté à la nature. Ce sera vraiment un quartier apaisé.

**MME VERRIER :** Monsieur le Maire a vraiment tout dit, c'est de l'activation, de l'occupation transitoire, et on sait bien que des logements inoccupés peuvent très vite se détériorer, et il est donc important de les occuper, de trouver des activités, et je pense que nous pouvons nous réjouir que déjà des associations, des entreprises soient intéressées par cette occupation. Cela concerne la chapelle, la Direction, le logement des gardiens, et l'anatomopathologie. Aujourd'hui, le bâtiment 4, les terrains le long de la rue Terral ne sont pas concernés, ils le seront lors de l'aménagement définitif. Mais c'est important déjà de faire vivre ce site. Il y a une forte attente comme nous l'avons vu lors des réunions de concertation, et merci à tous ceux qui sont venus, y compris sur la réunion de restitution. A la fois les habitants du quartier, les personnes qui ont travaillé au CHU attendent beaucoup, et il est donc important de faire revivre ce magnifique site.

**M. MERCUZOT :** Politiquement, il est évident qu'il ne faudrait surtout pas que ce terrain devienne une friche et que des activités que nous ne souhaiterions pas puissent s'y développer. Il est donc important de l'occuper. Vous avez évoqué le risque de ne pas pouvoir modifier la concession d'aménagement. Je vous rappelle qu'il est proposé de la signer avec la SPL dont nous sommes les actionnaires. Donc, quand bien même il conviendrait de la modifier, cela ne posera évidemment aucune difficulté puisque la Ville contractera avec elle-même. La SPL est totalement à notre main et la réorientation pourrait, si besoin, avoir lieu sans difficulté aucune.

**M. DE JENLIS :** Effectivement, il n'y aurait rien de pire que de laisser ce site vide, la nature ayant horreur du vide. La Police nationale a démantelé un gros point de deal juste à proximité et il ne s'agirait pas que ces locaux puissent avoir d'autres destinations que celle que nous souhaitons. Il faut se réjouir de la phase d'activation, c'est bon signe. Toute la phase globale se mettra en place dans le temps.

**24 - REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD. BILAN DE LA CONCERTATION  
REGLEMENTAIRE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD A AMIENS. CONCESSION  
D'AMENAGEMENT DE LA PHASE D'ACTIVATION CHU NORD A LA SPL VALLEE IDEALE  
DEVELOPPEMENT .**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes BOHAIN, VERRIER, FOURÉ, MM. GEST, de JENLIS, MERCUZOT ne prennent pas part au vote.*

**26 - PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD. CESSIION DE L'EMPRISE BNF (HORS RESERVE FONCIERE) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AU MINISTERE DE LA CULTURE.**

**M. SAVREUX :** Dans la continuité du projet de requalification du site de l'hôpital Nord, évoqué à l'instant, l'établissement Public Foncier a été sollicité par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens en vue d'acquérir le foncier de la future emprise liée à l'installation, en 2029, du pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France, et pour y réaliser les travaux de démolitions nécessaires à la mise en œuvre du projet, travaux de démolition dont la réception est imminente puisqu'elle aura lieu le 12 février prochain.

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser l'EPF à céder au profit de l'État, et en l'occurrence le ministère de la Culture, les parcelles cadastrales listées dans l'annexe 2 qui vous a été transmise avec la délibération, moyennant le prix de 5 162 355,17 € HT, augmenté de la TVA en vigueur se décomposant comme suit :

- l'acquisition par l'État à 15€/m<sup>2</sup>, soit 524 640 € HT ;
- et la participation d'Amiens Métropole pour complément de prix de 4 637 715,17 € HT.

Amiens Métropole prendra en charge les éventuels arriérés de taxes foncières, non détaillés dans l'annexe 1, et qui pourraient être appelés par un titre fiscal de l'administration.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession à venir.

**M. DE JENLIS :** Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Excusez-moi, j'ai dit tout à l'heure que c'était ma dernière intervention.

**M. DE JENLIS :** Nous vous écoutons et vous laissons le temps que vous voulez.

**M. PRADAT :** Ne vous inquiétez pas, je ne ferai pas un discours bis. Je vais vous parler en tant qu'architecte et urbaniste. Je pense qu'il y a eu un raté sur le positionnement du terrain de la BnF à cet endroit. Ce n'est pas un raté irrattrapable, mais les équipes du prochain mandat, voire des deux prochains mandats car on ne fait pas de la ville en six ans, mais parfois en dix ans, vingt ans, vont devoir travailler, sachant que sur 8 hectares plus toutes les parcelles, très intéressantes en surplomb de la rue Zamenhof qui mène à la Citadelle, il y a vingt ans de ville. C'est une porte qui s'ouvre vers un nouveau quartier. Ce raté d'avoir choisi de mettre la BnF sur ce site, c'est parce que la BnF est un site sécurisé. Or, il y a une magnifique entrée ouest de l'hôpital nord, et on a raté l'occasion de faire une magnifique entrée sur le quartier nord et de reconnecter l'hôpital par l'Est sur la rue René Fonck. Je sais qu'il y aura une résidentialisation du quartier des Aviateurs, René Fonck, Roland Garros, et il faudra travailler à ce que cette résidentialisation, qui évitera l'installation d'une zone de deal et permettra une reconquête de l'espace public, même si je préfère un espace public de qualité qu'une reconquête privée de l'espace public, soit l'occasion de ne pas créer un urbanisme d'impasse plus tard pour que ce quartier soit beaucoup plus poreux sur la rue Roland Garros, et de connecter le site de la Citadelle. C'est tout à fait enthousiasmant de penser un quartier, mais vous comprendrez que pour ces raisons et ce raté aujourd'hui, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. DE JENLIS :** A titre personnel, je suis preneur de la façon dont vous verriez les choses concernant l'emplacement de la BnF. En toute franchise, cela m'intéresse de voir comment vous

l'auriez implantée. Mais il est difficile aujourd'hui de faire marche arrière car les cessions de foncier sont en cours. Si vous voulez me faire part à titre personnel ou à tout le monde, si vous préférez, de l'endroit où vous auriez implanté la BnF, cela m'intéresse vraiment beaucoup car je connais vos talents professionnels. D'un commun accord, cet emplacement nous semblait pertinent, mais peut-être nous sommes-nous trompés. En tout cas, n'hésitez pas à m'indiquer sur un plan là où vous l'auriez mise.

**M. PRADAT :** Je l'aurais mise sur la ZAC Borealia tout simplement, sur la phase de logements, pas sur la phase 2.

**M. DE JENLIS :** Mais ils n'en ont pas voulu. Nous n'allons pas refaire le débat. Voulons-nous de la BnF à Amiens, oui ou non ? Nous oui, et donc dès lors que nous voulons de la BnF parce que c'est leur troisième site et le premier en province, nous allons arrêter de regarder les trains passer. J'espère que la réponse collective est oui. Quand on leur propose du foncier et qu'ils ne veulent pas aller à certains endroits, on ne va pas les forcer à y aller, en tout cas je ne sais pas faire. Et quand ils sont d'accord pour s'implanter sur le site de l'ancien hôpital nord, je trouve que cela fait sens. Nous avons un gros projet de requalification urbaine, nous allons faire ce quartier parc avec un équipement structurant, ce qui valorise tout ce secteur de manière exceptionnelle. Je croyais que vous vouliez le repositionner dans le CHU et je ne voyais pas très bien où vous alliez le mettre.

**M. PRADAT :** Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, nous n'allons pas refaire le match. C'était simplement pour alerter sur le fait que c'est quand même un site sécurisé, et qu'on ne peut pas le traverser. Il faudra travailler sur les connexions annexes futures.

**M. DE JENLIS :** Annie VERRIER, Pierre SAVREUX, Benoît MERCUZOT.

**MME VERRIER :** La première hypothèse d'endroit pour installer la BnF fractionnait beaucoup plus le site et ne permettait pas une perméabilité. Le projet a donc évolué, permettant ainsi une meilleure connexion avec l'Ouest, avec une possibilité d'ouverture sur la Citadelle et le plateau liée à cette nouvelle disposition. Par convention avec la BnF, il est prévu de masquer la sécurisation par de la végétation. Nous allons également réhabiliter la rue Emile Lesot en la transformant. J'entends vos remarques, Monsieur PRADAT, mais je puis vous assurer que de la façon dont cela s'organise, il y a cette perméabilité à laquelle nous étions très attachés.

**M. SAVREUX :** Je rebondis sur les propos de ma collègue. Le site de Renancourt avait été envisagé au départ par la Bibliothèque nationale de France, et ce qui a séduit la BnF, c'est de pouvoir faire BnF Cathédrale à 10 minutes à pied. Et c'est aussi la raison pour laquelle nous l'avons emporté. Certes, il y a eu la participation importante des collectivités mais il y a eu aussi l'emplacement stratégique en plein centre-ville alors que tous nos concurrents proposaient d'installer le site en zone périphérique. Nous avons fait ce choix avec Brigitte FOURÉ, Alain GEST, à l'époque, de proposer deux sites très attractifs, et la BnF a ensuite choisi celui qui lui convenait le mieux parce qu'il n'y avait pas de risque d'inondation et aussi du fait de la proximité avec le futur commissariat de police qui est un élément rassurant, et l'université, bien entendu, puisque je rappelle qu'une convention va être signée avec cette dernière, l'objectif étant de former des talents à Amiens pour pouvoir les recruter directement pour la BnF. Deuxième élément, ce qui a été évoqué par ma collègue Annie VERRIER est tout à fait juste, le projet a été retravaillé pour ne pas recréer de verrou urbain entre le quartier Saint-Leu et les quartiers nord. C'était une attention particulière de Brigitte FOURÉ à l'époque, et il a été décidé après discussion avec la BnF de déplacer la réserve foncière de la BnF à l'intérieur du site pour ne pas impacter le cône de visibilité entre la Citadelle, lorsque l'on sort de la Citadelle par la porte

d'Abbeville et la nouvelle passerelle qui a été installée, et la vue sur les quartiers nord. En déplaçant cette réserve foncière à l'intérieur du site du CHU, on peut créer un cheminement et surtout avoir un cône de visibilité intéressant sur la future Bibliothèque nationale de France.

Troisième élément, le projet a été particulièrement travaillé pour s'intégrer au mieux dans le site. Il a été imaginé pour être le point final de la perspective historique du site du CHU puisque le bâtiment central du CHU est parfaitement dans l'alignement de la future halle de stockage de la BnF. Des amonts de terre vont être mis sur le côté pour créer des porosités et constituer une isolation phonique avec les quartiers avoisinants. Par ailleurs, ce site sera, certes, sécurisé, mais il ne sera pas pour autant totalement fermé au public puisqu'il y a un ERP, un établissement recevant du public, au sein de la BnF, tous les jours des écoles viendront à la BnF dans le cadre d'actions d'EAC, et les Amiénois pourront également, de temps en temps, se rendre à l'intérieur de la BnF pour visiter le site et même observer, grâce à l'installation d'une galerie, la grande halle de stockage qui fera plus de 100 mètres de long. Dernier point, nous avons étudié l'entrée de la BnF du côté Est pour gêner le moins possible les riverains, sachant que des camions viendront charger et décharger.

**M. DE JENLIS :** Benoît.

**M. MERCUZOT :** Ces débats d'urbanisme et de fonctionnement d'un quartier sont passionnants. Je souhaite poser une question à Monsieur PRADAT. Il me semble qu'entre votre faux dernier propos et celui-là il y a une forme de paradoxe, voire de contradiction sur la question de la porosité et sur la question de la perméabilité. Concernant Pierre Rollin, vous avez contesté tout à l'heure le principe même d'une voie en disant que cela allait amener des mésusages. Et là, au contraire, vous réclamez cette voie. Je serais plutôt favorable à votre seconde option, il faut ouvrir le quartier et pouvoir le traverser sans quoi cela deviendra une enclave et il peut s'y dérouler des choses que l'on ne souhaite pas. Je ne comprends pas la logique de vos deux interventions. A l'occasion, j'aimerais avoir votre point de vue à ce sujet.

**M. DE JENLIS :** Si Monsieur PRADAT veut répondre, je lui laisse la parole.

**M. PRADAT :** Je vois ce que veut dire Benoît MERCUZOT et il serait intéressant de travailler le sujet. Malheureusement, je n'en ai pas eu l'occasion puisque c'est vous qui avez travaillé sur ces dossiers. Il y a une sorte de violence symbolique à mettre un site avec une extrême sécurisation, puisqu'il y a des archives qui doivent pouvoir résister à tout, à un ancien point de deal qui était déjà un peu une impasse dans le quartier. Je vous alerte juste sur ce point, qui est de ne pas créer d'impasse. Aujourd'hui, le chemin dont on parle est sur le côté et ne crée pas de desserte urbaine, il doit contourner la BnF. Je maintiens que le site choisi crée un blocage symbolique assez violent. C'est une belle occasion de travailler le lien avec la Citadelle qui est également peu traversée. C'est une formidable occasion, mais je n'ai pas la solution, Monsieur de JENLIS. Je reprends ma liberté à partir de ce soir du Conseil municipal et nous aurons l'occasion de travailler différemment à l'avenir.

**M. DE JENLIS :** Comme quoi c'est passionnant de parler d'urbanisme, d'aménagement, sur des projets structurants à long terme. C'est toute la richesse d'un débat municipal. Contrairement à ce qui peut se passer dans des enceintes nationales, on s'écoute, on construit, on échange, on confronte les points de vue dans le respect et dans le dialogue. En tout cas, quelle fierté pour Amiens, quelle fierté pour les Amiénois, de pouvoir accueillir ce site. La BnF va investir des sommes colossales à Amiens, et c'est un établissement recevant du public, ce n'est pas un coffre-fort enterré. Le site reste sécurisé parce qu'il abritera des collections exceptionnelles, mais il sera quand même ouvert au public. Nous aurions pu rêver d'un site encore plus ouvert,

plus aéré, mais quand on parle de quartier parc, ce n'est pas anodin et ce n'est pas parce que nous aurons le troisième site de la Bibliothèque nationale de France à Amiens, dont nous sommes tous fiers, que l'on va créer une enclave. L'objectif est d'ouvrir vers la Citadelle qui ne doit plus être une frontière mais un passage, et reliée aussi avec les quartiers nord. Ce n'est peut-être pas aussi parfait que vous l'auriez souhaité, je l'entends parfaitement, mais c'est quand même une excellente nouvelle pour Amiens et je fais confiance aux urbanistes, aux professionnels sous la houlette de la SPL, de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole pour que le projet soit à la hauteur des attentes des Amiénois. Brigitte, tu souhaitais intervenir.

**MME FOURE :** Je voudrais dire à Monsieur PRADAT que jusqu'à présent c'était le site de l'hôpital, qui était un site totalement fermé, et on ne pouvait y pénétrer que par l'entrée à l'ouest, il n'y avait aucun autre moyen de rentrer, à part éventuellement du côté de l'Etablissement Français du Sang, mais c'était quasi-anecdotique. L'intérêt de ce projet sur l'ensemble de l'hôpital nord, c'est que l'on déverrouille complètement les quartiers nord par rapport au centre-ville. Jusqu'à présent, les deux verrous étaient la Citadelle et l'hôpital, et pour des raisons différentes, on arrive à déverrouiller les deux, ce qui est quand même assez exceptionnel. D'autre part, les délibérations que nous avons eues sur les différents projets proposés ont duré une journée, et ils ont fait l'objet d'appréciations très différentes entre les futurs utilisateurs qui souhaitaient un bâtiment assez fermé et les élus et les architectes, membres du jury, qui, eux, souhaitaient que l'on trouve un équilibre pour permettre aux habitants de s'approprier le lieu et que ce ne soit pas un blockhaus au milieu d'un espace. Je tiens à remercier toute l'équipe de la BnF qui a été extrêmement attentive pour que le projet retenu soit celui qui était le plus ouvert. Avec des contraintes, notamment hygrométriques parce qu'il faut respecter les livres, mais l'important, c'est que ce site, y compris dans son visuel, soit le plus ouvert possible. J'ajoute enfin qu'il est ouvert sur la rue Emile Lesot, et ce n'est pas un hasard non plus car cette rue connaît un certain nombre de difficultés depuis de longues années. Cela va améliorer l'image que les habitants peuvent avoir d'eux-mêmes car on y installe un site national tout à fait exceptionnel, et c'est valorisant pour tous les habitants de savoir que ce site est choisi. Les habitants, eux aussi, méritent d'avoir quelque chose de tout à fait exceptionnel.

**M. DE JENLIS :** Jean-Christophe, l'adjoint du secteur Nord.

**M. LORIC :** C'est un débat passionnant, et j'en profite pour saluer la qualité du dialogue que nous avons toujours eu avec vous, Monsieur PRADAT, que ce soit dans ce mandat ou dans le mandat précédent quand j'étais adjoint de l'urbanisme, c'est toujours très agréable. Le sujet à la fois de l'hôpital, de la BnF, de la Citadelle est très intéressant parce qu'on voit qu'on ne peut pas être trop dogmatique en se disant que c'est bien de tout ouvrir. Vous avez évoqué les Aviateurs, René Fonck, Roland Garros. Là, on a une résidence ouverte et on voit les problématiques que cela crée en termes d'ambiance et en termes de sentiment de bien-être ou pas sur le secteur. Et je respecte la démarche d'AMSOM Habitat, par exemple, qui consiste à résidentialiser parce qu'il faut trouver le bon curseur, et on ne met pas toujours le curseur partout au même endroit. Nous avons déverrouillé totalement la Citadelle et se posent des problématiques d'usage, on est donc obligé de revenir un peu en arrière. Avoir une approche pragmatique et mettre le curseur au bon endroit pour que cela vive bien sans trop d'idéologie est la bonne approche. A contrario, nous forçons un peu la BnF à nous ouvrir les portes car il serait dommage, effectivement, d'avoir une sorte de boîte noire posée à un endroit pas du tout en lien avec la population. Nous sommes en discussion pour qu'il y ait une ouverture et un partage de ce patrimoine exceptionnel que nous aurons juste à côté de l'université qui est elle-même un lieu exceptionnel, emblématique, et aussi une signature architecturale. Si nous arrivons à travailler avec un curseur placé de manière pragmatique en fonction des endroits, nous aurons quelque chose qui vit correctement.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de redonner la parole à Pierre ?

**M. SAVREUX :** Monsieur PRADAT a raison de dire que le bâtiment doit être sécurisé, c'est normal, nous avons des trésors qui vont être conservés à Amiens, mais l'idée que nous avons eue avec la BnF, c'est de la faire sortir de ses murs, et c'est tout l'intérêt de la convention de coopération culturelle que nous avons signée avec eux, et ils souhaitent faire d'Amiens leur laboratoire de la coopération avec les collectivités territoriales. D'ailleurs, ce ne sera pas seulement un bâtiment logistique, ce sera aussi tout un pôle tertiaire, et le Président de la BnF, Gilles PÉCOUT nous a annoncé qu'il allait déconcentrer à Amiens une partie du département des publics, ce qui veut dire qu'il y aura du personnel à Amiens qui va pouvoir mener des actions d'EAC à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la BnF. Nous avons eu un aperçu de ces coopérations possible avec l'exposition "20 000 lieues sous les mers", première grande coopération avec la Bibliothèque nationale de France, nous avons de nombreuses relations avec les partenaires culturels, "On a marché sur la bulle", des possibilités infinies de partenariats. C'est donc une chance pour nous d'accueillir la BnF. Je puis vous assurer que depuis que nous avons décroché l'installation de la BnF à Amiens, on nous regarde différemment. Ce sujet nous donne de la crédibilité dans notre combat pour l'attractivité, et il ne se passe pas une semaine sans que je sois sollicité par des acteurs culturels parisiens qui s'intéressent à Amiens parce que deux projets emblématiques vont voir le jour dans la décennie, à savoir la Plateforme des images et de la création, et la Bibliothèque nationale de France. Il faut vraiment le voir comme une chance. La BnF ne sera pas un lieu fermé, mais un lieu ouvert, d'abord en son sein, même s'il sera sécurisé, et qui va irriguer l'ensemble de notre territoire.

**M. DE JENLIS :** Et ce n'est pas fini car d'autres personnes tapent à la porte, mais nous ne pouvons pas en parler, notamment des grosses signatures.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, BARA, TELLIER se sont abstenus.*

**27 - MARIVAUX. DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE. APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DU DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE NECESSAIRES A LA MUTATION DU CENTRE COMMERCIAL MARIVAUX EN ESPACE DESTINE A ACCUEILLIR DES LOGEMENTS EN ACCESSION.**

**MME VERRIER :** Le projet de renouvellement urbain du quartier Marivaux à Amiens Nord prévoit la démolition du centre commercial Marivaux et la construction de 37 logements individuels en accession à la propriété par AMSOM Habitat.

Le dossier présenté à l'appui de la demande d'engagement de la procédure de DUP, approuvé par délibération du 12 décembre 2024, doit être modifié pour répondre aux observations de forme émises par la Préfecture.

Je vous propose d'abroger cette délibération et d'approuver la présente délibération permettant de saisir Monsieur le Préfet de la Somme pour l'engagement des procédures visant à l'acquisition des lots de copropriété n'appartenant pas encore à la Ville.

**M. DE JENLIS :** C'est une étape structurante qui doit nous permettre de faire avancer ce projet qui transformera la friche commerciale actuelle en quartier résidentiel, avec des logements individuels. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Nous avons étudié le dossier, et les principales modifications que l'on observe sur cette nouvelle DUP consistent à ôter au maximum les mentions du NPNRU pour éviter de se faire de nouveau retoquer sur la justification qu'il s'agirait d'une compétence métropolitaine. Malgré tout, cela va-t-il suffire à convaincre la Préfecture ? Il faudrait veiller à ne pas s'orienter encore vers deux années perdues, sachant que la précédente demande de DUP comportait déjà largement les volets logement et urbanisme dans les justifications du projet. D'autant que le lien avec le NPNRU apparaît encore, notamment un paragraphe entier page 22. Avez-vous matière à nous rassurer ?

**M. DE JENLIS :** Très sincèrement, tout cela est vu de concert avec la Préfecture, il n'y a donc aucune inquiétude à avoir, il n'y aura aucune surprise. D'autres demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - ETOUVIE. PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION IT N° 881 ET 884 FORMANT POUR PARTIE L'ASSIETTE FONCIERE DU PROGRAMME IMMOBILIER DE LA SIP. ÎLOT DES CORBIERES. CESSION.**

**MME VERRIER :** Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain d'Étouvie, la SIP prévoit la réalisation de 19 logements en location-accession (PSLA) sur l'îlot Corbières. Ce projet nécessite l'acquisition de parcelles communales cadastrées section IT n° 881 et 884, d'une superficie totale de 253 m<sup>2</sup>, actuellement affectées à des espaces verts.

La Ville d'Amiens envisage la cession de ces parcelles et a saisi le Pôle d'évaluation domaniale, lequel a estimé leur valeur à 12 400 €. Je vous propose donc d'approuver la cession desdites parcelles aux conditions énoncées.

**M. DE JENLIS :** Pas de demande de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 35, QUAI BELU. LOTS N° 13 A N° 16. APPROPRIATION DE PLEIN DROIT DE BIENS PRESUMES SANS MAITRE. INCORPORATION DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE D'AMIENS.**

**MME VERRIER :** La Ville d'Amiens est propriétaire d'un tènement foncier de près de 4 000 m<sup>2</sup> situé à l'arrière du quai Bélu à Amiens, et dans le cadre des réflexions sur le site, les recherches sur les origines de propriété ont révélé qu'une partie du foncier correspond à une copropriété de 17 lots, cadastrée section AC 79 à 85 et AC 73, selon un État Descriptif de Division de 1960.

La Ville d'Amiens a acquis onze lots, les lots 1 et 2 correspondant à la parcelle AC 79 appartiennent à un propriétaire privé connu, et les 4 lots restants, 13 à 16, remplissent les conditions pour être qualifiés de biens sans maître.

Je vous propose d'approuver l'appropriation de plein droit de ces lots par la Ville d'Amiens.

**M. DE JENLIS :** Pas de demande de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - ZAC INTERCAMPUS. TERRAINS D'ASSIETTE DES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES DE LA TRANCHE 1. ACQUISITION.**

**MME VERRIER :** La SEM, aménageur de la ZAC Intercampus, a réalisé des équipements d'infrastructures validés par la Ville d'Amiens en 2013.

Les équipements de la tranche 1, à l'exception du chemin 8 et de la rue Corvisart, sont achevés et je vous propose d'approuver le transfert de la propriété foncière des terrains d'assiette des ouvrages, listés en annexe de la délibération, à l'Euro symbolique. Cela représente une superficie de 10 hectares 81 ares et 62 centiares. Pour information, la SEM a consenti, sur une partie de l'emprise, une convention à titre gratuit au profit du comité de quartier « AVEC » afin de permettre la mise en place d'un poulailler partagé, et un prêt à usage a été conclu sur une autre emprise avec un apiculteur aux fins d'installation de ruches.

**M. DE JENLIS :** Des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - ELECTRICIENS SANS FRONTIERES. PROJET D'INSTALLATION SOLAIRE A KRYVYI RIH EN UKRAINE. SUBVENTION. ANNEE 2026.**

**M. GEST :** Il s'agit d'un dossier en lien avec le contrat d'amitié entre notre Ville et celle de Kryvyi Rih en Ukraine, qui est la ville du Président ZELINSKY. Nous avons été sollicités par l'association Electriciens Sans Frontières, qui s'engage à la conception, la fourniture et l'installation d'un système énergétique hybride associant panneaux photovoltaïques, batteries de stockage et groupe électrogène d'appoint dans une structure publique à Kryvyi Rih en Ukraine. Je vous propose, pour l'année 2026, d'accorder une subvention à cette association pour un montant de 5 000 €.

**M. DE JENLIS :** Toujours pour faire face aux attaques d'équipements civils de l'agresseur. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - FONCTIONNEMENT DU POINT JUSTICE. CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE LA SOMME. ANNEES 2026-2029. CONVENTION. RENOUVELLEMENT.**

**MME BEN MOKHTAR :** Le point 32 porte sur le renouvellement d'une convention qui date de 2016, établie avec le CDAD. Le Point Justice, anciennement appelé point d'accès au droit, et situé à l'espace Citoyenneté, constitue un dispositif essentiel pour garantir l'accès au droit des Amiénois et des Amiénoises, en particulier des publics les plus fragiles. Il constitue un service de proximité gratuit, confidentiel et ouvert à tous, permettant d'accompagner les usagers confrontés à une question juridique ou administrative.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Somme qui renouvelle les modalités de fonctionnement du Point Justice et fixe la contribution de chacune des parties à son fonctionnement ainsi que la définition de ses objectifs et de ses modalités d'organisation.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Pour information, je précise que les deux éléments qui ont été modifiés dans la convention sont le nom de la direction en charge de la gestion au sein de la Ville et du conventionnement avec le CDAD 80, ainsi que le nom du Président du TGI. C'est une formalité, tout est conservé, et plus particulièrement la mise à disposition du personnel de la Ville pour la gestion de l'agenda des différents intervenants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2026. CONVENTIONS.**

**MME GALLIOT** : La Ville d'Amiens, au travers de l'Espace Citoyenneté, accompagne et soutient financièrement de nombreux projets associatifs. Pour l'année 2026, les associations listées dans le présent rapport ont sollicité la Ville d'Amiens afin qu'elle leur attribue une subvention pour développer les actions précisées dans le cadre de thématiques relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations, et de l'aide aux victimes.

Au regard de leurs bilans d'activité respectifs, plusieurs subventions ont été reconduites à l'identique. C'est pourquoi, afin d'accompagner ces associations, je vous propose d'accorder un montant total de subventions de 80 000 €. Les différentes actions classées selon les axes d'intervention de la délégation sont détaillées en annexe de ce présent rapport.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de versement de subventions pour certaines opérations ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme BEN MOKHTAR, Mme CLECH n'ont pas pris part au vote.*

**34 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.**

**M. BIENAIME** : Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Contrat Local de Santé, la Ville d'Amiens apporte son soutien à des structures du réseau des acteurs de santé du territoire en participant aux actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la population, au regard des objectifs du Contrat Local de Santé de la ville d'Amiens et du Pacte Municipal de Santé Publique.

Je vous propose de répartir des subventions pour un montant total de 37 100 € aux différentes associations listées dans la délibération, et pour les structures qui le nécessitent, je vous invite à valider les conventions correspondantes et à en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme ROY n'a pas pris part au vote.*

**35 - MARCHES DE PLEIN VENT. ACTUALISATION DES TARIFS.**

**MME LAVALLARD** : S'agissant des marchés de plein vent, je vous propose d'approuver l'actualisation des tarifs qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> mars prochain, comme reprise dans le projet de délibération. Les recettes attendues en 2026 sont estimées à 393 375 € et comprennent les marchés de semaine, les marchés de fin de semaine, les marchés francs d'Etouvie, les marchés aux livres, les marchés des créateurs et les marchés des puces amiénoises.

**M. DE JENLIS** : Pas de demande de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**36 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD** : La Ville d'Amiens encourage le dynamisme du commerce sous toutes ses formes et favorise la dynamique commerciale, notamment à travers les manifestations et animations commerciales du centre-ville d'Amiens. C'est pourquoi je vous propose à nouveau de soutenir les initiatives de la Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville d'Amiens en lui versant une subvention de 130 000 € répartie comme suit :

- 120 000 € pour l'organisation du Marché de Noël d'Amiens et l'ensemble des autres manifestations incluses dans le programme annuel de l'association.
- 10 000 € pour la mise en place du dispositif permanent de comptage piéton en centre-ville.

Il convient alors d'approuver et d'autoriser la signature de la convention afférente. J'en profite pour dire que nos commerçants sédentaires et non-sédentaires sont l'âme de notre ville. Les soutenir a été une priorité tout au long de ce mandat et je suis heureuse d'y avoir contribué. Je leur souhaite de belles affaires, davantage de pouvoir d'achat pour leur clientèle, et des jours prospères et heureux.

**M. DE JENLIS** : Tu veux dire par là que c'est ta dernière prise de parole du jour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je passe la parole à Florence RODINGER pour les points 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43.

**MME RODINGER** : Je vous propose de traiter conjointement les sept points suivants puisqu'ils visent tous à accorder la garantie de la Ville à plusieurs prêts sollicités par la SIP HLM et AMSOM Habitat afin de soutenir des opérations menées sur le territoire communal. Pour chacun de ces dossiers, je vous propose de répondre favorablement, d'approuver et d'autoriser la signature des conventions correspondantes.

Pour le point 37, la SIP sollicite la garantie de la Ville pour un prêt de 5,2 millions d'Euros, contracté auprès de la Banque Postale, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs intermédiaires situés dans la ZAC de Renancourt, rue Haute des Champs.

Les points 38 à 41 concernent ensuite plusieurs opérations de réhabilitation de logements sociaux à Amiens, toujours portées par la SIP HLM, et des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- un prêt de 1 136 314,40 € pour la réhabilitation de 28 logements situés allée de la Côte d'Azur et place de Provence (bâtiment V).
- un prêt de 1 590 817,04 €, pour 42 logements dans le bâtiment W.
- un prêt de 2 428 067,31 € pour la réhabilitation de 68 logements, place du Béarn (bâtiment X).
- un prêt de 1 574 382, 50 € pour 42 logements supplémentaires, allée de la Côte d'Azur (bâtiment Y)

Le point 42 concerne AMSOM Habitat et la garantie d'un prêt de 425 740 €, contracté auprès de la CDC, afin de financer la démolition et la reconstruction de 2 logements rue Saint-Maurice. Ces logements, trop dégradés, ne pouvaient être réhabilités dans des conditions satisfaisantes. Les travaux ont débuté en juillet 2025 pour une durée de 11 mois.

Enfin, le point 43 porte également sur AMSOM Habitat, et la garantie d'un prêt de 308 000 € destiné à la transformation de 3 logements PSLA non vendus en logements PLS, au sein de la résidence Delacroix, rue du Dormeur du Val. Cette opération permet de clôturer définitivement le programme, conformément aux engagements pris avec l'ANRU, et de finaliser la liquidation de la coopérative Toit Aussi, après la levée d'option d'achat par 13 des 16 ménages.

**37 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS SITUES ZAC RENANCOURT, RUE HAUTE DES CHAMPS. LOT C2.5. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**38 - SIP. REHABILITATION DE 28 LOGEMENTS SITUES ALLEE DE LA COTE D'AZUR ET PLACE DE PROVENCE, BATIMENT V. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**39 - SIP. REHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUES ALLEE DE LA COTE D'AZUR. BATIMENT W. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**40 - SIP. REHABILITATION DE 68 LOGEMENTS SITUES PLACE DU BEARN, BATIMENT X. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**41 - SIP. REHABILITATION DE 42 LOGEMENTS SITUES ALLEE DE LA COTE D'AZUR, BATIMENT Y. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**42 - AMSOM HABITAT. DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS SITUES 214-216 RUE SAINT-MAURICE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**43 - AMSOM HABITAT. TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 3 LOGEMENTS SITUES DU DORMEUR DU VAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. DE JENLIS** : Je redonne la parole à Florence pour les points 44, 45 et 46.

**MME RODINGER** : Pour ces trois points que je vous propose de traiter conjointement, il s'agit de verser une participation financière aux bailleurs sociaux pour des projets de construction développés en bail réel solidaire (BRS), à hauteur de 2 400 € par logement, conformément aux règles fixées par notre assemblée. Ces participations permettent de diminuer les prix de vente, facilitant ainsi l'accession à la propriété pour les ménages.

Tout d'abord, au point 44, la participation concerne la suite des constructions engagées par AMSOM Habitat sur les Îlots Couperin - Messenger ; le programme Symphonie de 40 logements avait été soutenu lors de notre séance du 7 novembre 2024, et je vous propose ici d'octroyer 74 400 € pour les 31 logements du programme Concerto.

Concernant le point 45, je vous propose d'approuver le versement auprès de l'AMSOM de 57 600 € pour soutenir une opération de 24 logements individuels situés dans la ZAC de Renancourt, îlots E1 et E2.

Enfin, le point 46 concerne Clésence, pour lequel je vous propose de verser une participation de 16 800 € pour une opération de 7 logements individuels situés rue Joseph Masson à Amiens. Cette opération s'intègre dans un programme immobilier plus large de 39 logements à Longprés-les-Amiens, comprenant des logements en BRS, des logements locatifs intermédiaires et des logements locatifs sociaux.

Je vous propose pour ces 3 dossiers d'approuver et d'autoriser la signature des conventions afférentes.

**44 -AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BRS DU PROGRAMME CONCERTO, SITUES ILOTS COUPERIN-MESSAGER. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**45 -AMSOM HABITAT. ZAC RENANCOURT. ÎLOT E1/E2. CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BRS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**46 -CLÉSENCE. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BRS. RUE JOSEPH MASSON (LONGPRES-LES-AMIENS). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. DE JENLIS** : Florence pour les points 47 et 48.

**MME RODINGER**: Je vous propose de les traiter conjointement. Cela concerne la cession de logements par des organismes HLM.

La cession de logements par un organisme HLM vise, d'une part, à favoriser le parcours résidentiel des ménages locataires et, d'autre part, à doter ledit organisme de fonds propres à réinvestir dans le développement d'une offre nouvelle ou la réhabilitation de son parc. La loi

encadre strictement ces cessions, en donnant la priorité aux locataires occupants. Lorsque les cessions ne sont pas inscrites dans la Convention d'Utilité Sociale (la CUS) des organismes, elles nécessitent, conformément au Code de la construction et de l'habitation, l'autorisation du Préfet, après avis de la commune concernée.

Au point 47, Clésence souhaite procéder à la vente de 6 logements individuels situés de manière diffuse sur le territoire d'Amiens, à savoir :

- 5 cité Caron, quartier Montières.
- 17 rue Charles Labbé et 195 rue Baudrez, quartier Saint-Pierre.
- 86 rue Robert Lecoq, quartier du Faubourg de Hem.
- 240 et 286 rue Saint-Maurice, dans le quartier Saint-Maurice.

Le point 48 concerne la SIP, qui souhaite également procéder à la vente de 10 logements situés rue de la Barette à Amiens.

**M. DE JENLIS** : Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE** : Concernant le point 48, la plupart des logements visés par cette vente s'inscrivent à l'inventaire des Monuments Historiques et sont dans un état, malheureusement, particulièrement dégradé. Nous imaginons bien ne pas être les seules, mais nous serons particulièrement vigilantes à ce que le projet immobilier respecte toute la réglementation et l'intégrité de ces monuments et permette même une remise en état qui amènerait une valorisation de notre patrimoine local.

**M. DE JENLIS** : Je suis entièrement d'accord avec vous. Ces maisons sont historiques, c'est vraiment le patrimoine amiénois. L'équipe en place surveillera cela comme le lait sur le feu pour s'assurer que la rénovation se fasse dans les règles de l'art afin de conserver notre magnifique patrimoine. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**47 - CLÉSENCE. VENTE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS EN DIFFUS. ACCORD DE PRINCIPE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**48 - SIP. VENTE DE LOGEMENTS. RUE DE LA BARETTE. ACCORD DE PRINCIPE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**49 - PLAN LOGEMENT D'ABORD. CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2026 AVEC L'ÉTAT.**

**MME RODINGER** : La Ville d'Amiens, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat en 2018 pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord, s'est engagée à faciliter le logement pérenne de 100 ménages sans logement par an. Les engagements réciproques ont été formalisés dans une convention d'objectifs, le financement étant quant à lui acté annuellement par voie d'avenant.

L'Etat souhaite aujourd'hui qu'une nouvelle convention soit signée sur 2025-2026 plutôt que de signer un nouvel avenant. Cette dernière reprend les différentes actions menées depuis 2018 ainsi qu'une nouvelle action permettant le logement de 10 jeunes de moins de 25 ans sans formation ni emploi, en squat et à la rue, pour lesquels l'absence de ressources ne permettait

pas l'accès à un logement. Il est à noter que les financements de l'État, d'un montant de 90 000 €, ont d'ores et déjà été versés à la Ville à la fin de l'année 2025.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature avec l'Etat de cette nouvelle convention d'objectifs pour la période 2025-2026.

**M. DE JENLIS** : Je pense que là aussi nous serons tous d'accord.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**50 - PLAN LOGEMENT D'ABORD. UDAUS 80. AGENA, APAP, APREMIS. CONVENTION DE PARTENARIAT**

**MME RODINGER** : Dans la continuité du point précédent, je vous propose d'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Amiens et les partenaires qui gèrent déjà les dispositifs de droit commun du Plan Logement d'Abord que sont UDAUS 80, AGENA, APAP et APREMIS. La convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des signataires pour la mise en œuvre de ce projet et permettrait à la collectivité de bénéficier d'un financement de 69 400 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**M. DE JENLIS** : Des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. TELLIER et Mme BECKER n'ont pas pris part au vote.*

**51 - AMIENS ENERGIES. NOUVELLES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

**MME RODINGER** : Amiens Energies est délégataire du service public de production et de distribution de la chaleur pour la ville. Le programme de travaux engagé par Amiens Energies, consistant à étendre le réseau sur 28 km pour raccorder 161 sous-stations supplémentaires au réseau initial et à construire une chaufferie biomasse le long du barreau Sud ainsi qu'une station de pompage permettant d'envoyer les eaux traitées de la station d'épuration de la zone industrielle Nord vers les pompes à chaleur d'Ambonne, est arrivé à son terme.

L'objet de cette délibération est d'accorder à Amiens Energies la location des parcelles sur lesquelles ces équipements sont implantés pour des montants annuels de :

- 9 411 € HT pour la chaufferie de la cité scolaire.
- 11 428 € HT pour la chaufferie Sud de Salouël située sur une partie de la parcelle AL 137.
- 3 750 € HT pour la station de pompage du Grand Marais, située à l'angle de l'avenue des Cygnes et de la rue du Grand Marais, à Amiens, sur une emprise d'environ 120 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée KO 234.

Soit un total de 24 589 € HT, qui s'ajoutera aux redevances déjà versées par Amiens Energies à la collectivité. Le montant total de redevances attendues pour l'année 2026 au titre de la concession du réseau de chaleur est de 811 301 € HT pour un réseau de chaleur qui atteindra les 78 km.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Benoît.

**M. MERCUZOT** : Je m'interroge. Que dit le service Juridique ? Les administrateurs ont-ils le droit de voter cette délibération ou pas ? Ce n'est pas clair et il aurait été bien de nous informer avant.

**M. DE JENLIS** : Il semble compliqué que les élus qui participent aux organes de décision des établissements dans lesquels nous sommes parties prenantes prennent part au vote. Est-ce que ne pas prendre part au vote pose un problème aux élus concernés ? Merci pour cette alerte.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes RODINGER, DELÉTRÉ, MM. MERCUZOT, BIENAIMÉ n'ont pas pris part au vote.*

**52 - CAISSE DES ECOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ** : Le point 52 concerne le dispositif Réussite Educative. Depuis 2006, la Caisse des Ecoles est la structure juridique qui porte le programme "Réussite éducative", permettant d'assurer un accompagnement de familles en difficulté, dans les domaines éducatif, culturel, social et sanitaire. L'action est mise en œuvre sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Je vous propose de renouveler la subvention annuelle de 130 000 € au profit de cette structure, d'approuver la convention correspondante, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire. Il est précisé que pour 2026 la subvention sollicitée à l'Etat est de 450 000 €

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.*

**53 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026. CONVENTIONS.**

**MME BOUCHEZ** : La Ville d'Amiens apporte un soutien financier à la réalisation des activités éducatives mises en œuvre par les écoles. L'Inspection Académique et une commission constituée de l'ensemble des membres du comité de la Caisse des Ecoles ont été appelées à donner un avis consultatif sur la pertinence de ces projets. 28 dossiers ont reçu un avis favorable de la part de cette instance pour un montant total de 40 312,13 € pris en charge par la Ville d'Amiens. Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de conventions afin d'octroyer une subvention de 14 834,94 € à l'OCCE Somme et de 10 372,69 € à l'USEP Somme pour mettre en œuvre les projets des écoles. Les 15 104,50 € restant correspondent à des frais de transport.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**54 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2026-2030.**

**MME BOUCHEZ :** Je vous propose de renouveler pour la période 2026-2030 la convention territoriale globale fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme, Amiens Métropole et le CCAS d'Amiens pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants. Pour rappel, elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de service concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social. Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles. Cette convention constitue le cadre conventionnel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés afin de définir les priorités et les moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté. A noter que pour la période 2021-2025, la Ville d'Amiens a perçu de la part de la CAF de la Somme des subventions à hauteur de 40 500 000 €.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**55 - UDAF DE LA SOMME. SOUTIEN A LA PARENTALITE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** La Ville d'Amiens soutient le fonctionnement des structures associatives dédiées à la petite enfance afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des familles, qu'il s'agisse d'accueil ou d'accompagnement à la parentalité. L'UDAF porte plusieurs dispositifs pleinement inscrits dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSAF), notamment la Maison des Premiers Liens qui accompagne la parentalité de la période prénatale jusqu'aux 5 ans de l'enfant, ainsi que les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention globale d'un montant de 56 500 €, répartie comme suit :

- 26 500 € pour financer la Maison des premiers liens.

- 30 000 € pour financer les lieux d'accueil enfants parents qui englobent deux structures, à savoir "Le Jardin Bleu" implantée sur le secteur Nord et le "Cerf-volant" implantée sur le secteur Centre.

**M. DE JENLIS :** Olivier JARDÉ.

**M. JARDE :** On sait que le développement de l'enfant entre 0 et 3 ans est tout à fait primordial pour son avenir. La Maison des Mille premiers jours ou des Premiers liens est à la fois pilotée par l'Etat et par le Conseil Départemental, et je salue l'implication de la Ville d'Amiens dans ce réseau qui est tout à fait important à la naissance du premier enfant mais également dans son accompagnement et son soutien à la parentalité. Donc merci pour ces jeunes générations.

**M. DE JENLIS :** Benoît.

**M. MERCUZOT :** Pouvons-nous avoir une explication sur ce qui est une forme de bizarrerie. On l'appelle ici la Maison des 1000 liens alors qu'ailleurs c'est la Maison des 1000 jours. Pourquoi se distinguer ainsi ?

**M. DE JENLIS :** C'est la Maison des Premiers liens.

**M. JARDE :** Mais au départ, c'était la Maison des 1000 Premiers Jours et apparemment quelqu'un possède cette dénomination, et elle va donc être modifiée au niveau national.

**MME BOUCHEZ :** Apparemment, c'est une association sur Beauvais.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **56 - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS. SUBVENTION CAPS. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Amiens soutient et finance les crèches associatives et les actions en direction de la parentalité. Pour l'année 2026, je vous propose d'attribuer une subvention de 4 500 € au partenaire CAPS implanté sur le secteur Est, qui propose un projet consistant à développer sur place et en itinérance un lieu d'accueil enfants/parents. Il convient d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **57 - JEUNESSE. SUBVENTIONS PROJETS. ANNEE 2026. CONVENTIONS**

**MME BOUCHEZ :** La Ville d'Amiens, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, apporte son aide et son soutien aux associations mettant en œuvre des actions d'intérêt général en direction de la jeunesse. Les actions proposées par ces associations s'inscrivent dans les priorités de la stratégie mise en place par l'équipe municipale, en cohérence notamment avec le Projet Educatif Global Municipal. A ce titre, pour l'année 2026, je vous propose de répartir une enveloppe pour un montant total de 193 800 € au profit des associations listées dans la présente délibération, à savoir :

- 118 000 € pour CSC Etouvie.
- 20 000 € pour UFOLEP.
- 15 000 € pour UNIS Cité.
- 10 000 € pour ALCO.
- 8 000 € pour Concordia et Au-dessus des Toits.
- 5 000 € pour Article 1 et Maison des Volontaires.
- 4 000 € pour La Fabrique d'Images.

Je vous propose d'approuver la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**58 - ASSOCIATION CULTURES INSERTION ET PREVENTION. ACIP. SUBVENTION D'AIDE AU PROJET. ANNEE 2026.**

**MME BOUCHEZ :** L'ACIP est une association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et qui a pour objectif de développer le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage. C'est dans ce cadre que l'association propose une offre de service utile à la population qui se traduit, entre autres, par la mise en place d'activités de loisirs et de soutien scolaire en direction des familles du quartier Condorcet en soirée et les mercredis. Outre ces activités, elle développe un accueil collectif pour mineurs de 4 à 13 ans lors des vacances scolaires, complémentaires à l'accueil Blaise Pascal.

Je vous propose de lui octroyer, comme l'année dernière, une subvention de 4 500 € pour l'aider à mettre en place ses activités lors des périodes de vacances scolaires. Il convient alors de valider la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**59 - BUDGET PARTICIPATIF. MISE A DISPOSITION DE TERRAINS EN SABLE A L'ASSOCIATION AMIENS METROPOLE VOLLEY BALL**

**M. DESCOMBES :** Dans le cadre du budget participatif 2022, les Amiénois ont retenu le projet "Spot Beach Park" pour un montant de 200 000 € proposé par l'association Amiens Métropole Volley Ball. Ce projet consiste à créer deux terrains en sable pour la pratique de sports comme le volleyball et le football au sein du complexe sportif Beaumarchais, propriété de la Ville. Ce nouvel équipement sera accessible aux habitants, aux clubs, aux scolaires, aux universitaires, aux centres de loisirs. Son ouverture est fixée du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, avec des horaires déterminés en fonction de la période. L'association s'engage à entretenir l'espace sportif et à maintenir constamment les lieux mis à disposition dans un bon état de propreté.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'association Amiens Métropole Volley Ball pour l'occupation et l'utilisation de ces terrains. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**M. DE JENLIS :** Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) n'a pas pris part au vote.*

**60 - BUDGET PARTICIPATIF 2023. PROJET LAUREAT : AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL POUR LA CREATION D'UNE EPICERIE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.**

**M. DESCOMBES :** Dans le cadre du budget participatif 2023, l'association ACTI-FEP (Centre social Elbeuf) a été désignée lauréate pour mener le projet "Aide à l'achat de matériel pour la création d'une épicerie" qu'elle a proposé. Ce projet d'un montant de 15 000 € TTC consiste à financer l'achat de matériels (vitrine réfrigérée, congélateur, vélo-cargo, rayonnages, comptoir, tables...) pour équiper une épicerie coopérative ouverte aux habitants du quartier. Cette épicerie sera un lieu d'accueil où les habitants pourront bénéficier d'une distribution solidaire et s'investir dans le fonctionnement de l'épicerie.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention qui précise notamment les investissements à réaliser par l'association, le plan de financement, les modalités de versement de la subvention et le délai d'exécution.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **61 - DEMOCRATIE LOCALE. SUBVENTIONS D' ACTIONS SPECIFIQUES. ANNEE 2026.**

**M. DESCOMBES** : Chaque année, la Ville d'Amiens apporte un soutien financier aux actions visant à encourager et développer la participation citoyenne. A ce titre, pour l'année 2026, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 14 500 € décomposé comme suit :

- 2 500 € (identique au montant de 2025) pour l'association Au-dessus des Toits pour un projet intitulé "La Radio associative, un média participatif et citoyen au service de la participation des citoyens", Radio Campus.
- 2 000 € (identique au montant de 2025) pour l'association ACTI-FEP pour un projet intitulé "Instances participatives et décisionnelles des habitants".
- 10 000 € pour l'association ADN pour un projet intitulé "Promotion des actions de la démocratie et de la citoyenneté à Amiens".

Il convient donc d'approuver la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour l'association ADN.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **62 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. ANNEE 2026. CONVENTIONS.**

**M. DESCOMBES** : Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions d'appui à la vie associative, il est proposé, en 2026, de soutenir les projets associatifs qui favorisent la coopération inter-associative et les solidarités de proximité en versant des subventions pour un montant total de 39 000 €, tel que détaillé dans la délibération.

Je vous propose d'approuver la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **63 - SUBVENTIONS SOCIALES. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTIONS.**

**MME ROY** : Comme cela a pu être dit en introduction du Conseil, la Ville d'Amiens soutient activement le monde associatif afin de répondre aux besoins des habitants les plus isolés, fragiles ou précaires. À travers le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens 2021-2026, les élus renforcent leur partenariat avec les associations, essentielles dans la lutte contre l'isolement, la mixité sociale et l'accompagnement vers l'autonomie.

Pour 2026, les priorités sont claires : faciliter l'accès des Amiénois à leurs droits et de ce fait les accompagner dans les démarches administratives et numériques, favoriser l'accès à l'aide

alimentaire d'urgence et lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages les plus modestes, favoriser l'accès aux savoirs de base, et favoriser l'accompagnement dans le logement, l'insertion sociale et professionnelle.

Le budget des subventions sociales s'élève à la somme de 575 000 €, soit une augmentation de 25 000 € par rapport à 2025, afin de financer de nouvelles actions répondant aux besoins du territoire. Au titre de cette deuxième répartition, j'aimerais mettre deux dossiers en avant présentés en financement. Tout d'abord, un dossier pour le relais social en vue d'agir encore plus sur la monoparentalité, sujet soulevé tout à l'heure par nos collègues. D'autre part, un dossier avec l'UDAUS par rapport à un dispositif assez innovant intitulé "Duplex" permettant à des personnes à la rue de réinvestir un logement, faire l'objet d'un accompagnement social, rentrer dans l'emploi, puis pouvoir ensuite rentrer dans le droit commun.

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2025, une première répartition a permis d'attribuer 419 250 € à 9 associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et de l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes en grande difficulté. Je vous propose donc ce soir de répartir 155 750 € supplémentaires pour soutenir 25 projets en autorisant la signature des différentes conventions afférentes par Monsieur le Maire. Vous avez le détail des dossiers et des sommes proposées de leur allouer.

**M. DE JENLIS** : Pour être allé récemment à l'UDAUS, le dispositif Duplex donne pleine satisfaction et répond à l'attente et aux besoins des personnes concernées, et je suis convaincu que cela ravira Monsieur VOULMINOT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes BECKER, BEN MOKHTAR n'ont pas pris part au vote.*

#### **64 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2026.**

**M. GUERIN** : Dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion sociale en direction de la population, en particulier, en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les actions proposées s'inscrivent dans les priorités du Pacte Pour le Bien Vivre.

A ce titre, pour l'année 2026 je vous propose de répartir une enveloppe de 28 100 € au profit des associations listées dans la délibération.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **65 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES ÂGÉES. ANNEE 2026. CONVENTION.**

**MME BOHAIN** : Dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens soutient également les associations qui mènent des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale au bénéfice de la population, notamment des personnes âgées. Ces actions s'inscrivent dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens en visant à lutter contre l'isolement, favoriser un maintien à domicile de qualité et prévenir la perte d'autonomie.

Par conséquent, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 28 200 € aux associations listées dans la délibération. Je vous invite à valider et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **66 - DEMARCHE DE LABELLISATION VILLE AMIE DES AINES.**

**MME ROY :** Depuis 2022, Amiens est en route vers la labellisation "Ville Amie des Aînés". Après avoir élaboré un diagnostic sociodémographique du territoire, associé 210 seniors à un diagnostic qualitatif de l'offre de service du territoire et leur avoir permis de s'exprimer sur quelles étaient leurs attentes récemment, nous avons aussi réalisé un bilan de l'offre de services avec les différentes directions de la collectivité, c'est-à-dire aussi bien des services que mes collègues élus, que ce soit de la Ville ou de la Métropole, mais également avec les partenaires institutionnels et associatifs. Il est désormais proposé de solliciter officiellement le Réseau Ville Amie des Aînés pour candidater à l'obtention du label "Ville Amie des Aînés".

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **67 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**M. DE JENLIS :** Un vœu est déposé par le groupe des élus Amiens c'est l'tien et une question orale est déposée par Mesdames BECKER, DESBUREAUX et DELATTRE et Messieurs BARA et VOULMINOT. Madame BECKER, je vous laisse la parole.

#### **67.1 - VŒU RELATIF AU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL, AU RENFORCEMENT DES COOPERATIONS CULTURELLES ET A LA SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE VENEZUELIEN.**

**MME BECKER :** *"Les événements survenus dans la nuit du 2 au 3 janvier 2026, marqués par une intervention militaire des États-Unis sur le territoire de la République bolivarienne du Venezuela, ont profondément bouleversé l'ordre international.*

*Cette opération, ayant causé de nombreuses victimes civiles et conduit à l'enlèvement du chef de l'État vénézuélien, constitue une atteinte grave aux principes fondamentaux du droit international public.*

*Plusieurs normes essentielles ont été bafouées, au premier rang desquelles :*

- *L'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.*
- *L'interdiction du recours à la force.*
- *Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États.*
- *Ainsi que les immunités reconnues aux chefs d'État.*

*Dans un contexte international marqué par la montée des tensions et la remise en cause du multilatéralisme, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer, dans le respect de leurs compétences, pour promouvoir la paix, le dialogue entre les peuples, la coopération culturelle et la solidarité internationale.*

*À travers ce vœu, la Ville d'Amiens affirme que les fleuves de la Somme à l'Orénoque, en hommage à Jules Verne, comme les nations, ne sont pas faits pour être dominés par la force,*

*mais pour permettre la circulation, l'échange et la coopération. Fidèle à son héritage humaniste et culturel, Amiens exprime ainsi son engagement en faveur d'un monde fondé sur la paix, le respect du droit international et la solidarité entre les peuples.*

*Vu la Charte des Nations unies, et notamment ses articles 2 §3 et 2 §4 ;*

*Vu les principes généraux du droit international public relatifs à la souveraineté des États, à la non-ingérence et au règlement pacifique des différends ;*

*Vu l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération décentralisée ;*

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du conseil municipal ;*

*Le Conseil municipal d'Amiens :*

- Réaffirme son attachement au respect du droit international, à la souveraineté des États et au règlement pacifique des différends, et exprime sa vive préoccupation face aux violations constatées lors de l'intervention militaire du 3 janvier 2026 au Venezuela.*
- Exige, par conséquent, la libération immédiate du président constitutionnel du Venezuela, Nicolás Maduro, et de son épouse par les autorités des Etats-Unis d'Amérique.*
- Invite le Gouvernement de la République française et le Président Macron à agir, dans le cadre des instances internationales compétentes, pour le respect du droit international, la protection des populations civiles et la recherche d'une solution politique conforme aux principes de la Charte des Nations unies."*

**M. DE JENLIS :** Je voudrais quand même vous rappeler en préambule que notre règlement intérieur précise dans son article 9 que les vœux doivent se rapporter directement à la commune, et très honnêtement, j'aurais pu refuser votre vœu, mais j'ai choisi de vous laisser la possibilité de le présenter. Bien évidemment, je pense qu'ici nous sommes tous solidaires du peuple vénézuélien, comme de tous les peuples qui souffrent. Mais il ne faut peut-être pas oublier que si le Venezuela est aujourd'hui plongé dans une profonde misère, il me semble difficile d'ignorer la responsabilité du dictateur dont vous souhaitez le retour. J'ignore s'il faut interpréter cette position comme un geste à l'égard du parti qui vous a suspendue, dont chacun connaît les affinités idéologiques, mais quoi qu'il en soit, on est ici très éloignés de l'intérêt d'Amiens, très éloignés des préoccupations concrètes des Amiénoises et des Amiénois. Et pour votre dernière prise de parole du mandat, vous faites le choix de prendre la défense d'un dictateur, dont acte, cela éclairera les Amiénois sur vos priorités. En tout cas, pour notre part, nous ne voterons pas ce vœu. Madame BECKER.

**MME BECKER :** Ce sera ma dernière parole en conseil municipal ce soir, mais je ne peux pas vous laisser dire. Déjà, vous auriez pu éviter les attaques personnelles. Ce n'est pas grave, j'ai le dos large. Ensuite, je ne demande pas le retour d'un dictateur, mais je demande le respect du droit international, monsieur. Un pays ne peut pas, en toute liberté, aller dans un autre pays et séquestrer son président et son épouse. Nous n'avons pas les mêmes intérêts politiques, c'est certain, et nous ne sommes pas d'accord sur le contexte. En revanche, il y a une souveraineté du pays et elle n'a pas été respectée. Vous dites que les vœux doivent se limiter à la municipalité, mais à de nombreuses reprises, vous nous avez fait voter des vœux qui n'étaient

pas relatifs à la municipalité. Il n'y a pas deux poids deux mesures quand il s'agit d'un vœu émanant de notre groupe. Je vous ai même indiqué les articles du CGCT, vous ne les avez pas vus peut-être, la Charte des Nations Unies. Vous ne voterez pas le vœu, mais vous êtes dans la continuité de tout ce que vous avez refusé à notre égard, c'est-à-dire qu'à partir du moment où cela venait de notre groupe, peu importe que ce soit juste ou pas, vous l'avez refusé et cela depuis six ans.

**M. DE JENLIS** : Je le redis, j'aurais pu ne pas vous laisser le présenter, j'ai laissé faire, chacun s'est exprimé, je vous ai répondu.

**REJETE**

Observations :

M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mmes LE CLERCQ, BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mmes DELÉTRÉ, CAUSSIN, NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, M. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN) ont voté contre.

**67.2 - QUESTION ORALE A PROPOS DE L'AUGMENTATION DES VIOLENCES CONTRE LES PERSONNES LGBTQI+.**

**M. DE JENLIS** : Qui présente la question orale ? Madame DESBUREAUX, je vous laisse la parole.

**MME DESBUREAUX** : C'est une question orale de l'intergroupe Amiens en mieux.

" Monsieur le Maire,

*Depuis quelques mois, de nombreux témoignages de jeunes à propos de violences subies dans le quartier Saint-Leu remontent. Il y a quelques semaines, c'est la vidéo d'un individu effectuant des saluts nazis, rue Edmond Fontaine, qui circulait sur les réseaux sociaux. Samedi soir dernier, un groupe de dix individus a agressé violemment des personnes drag et un syndicaliste étudiant, les rouant de coups sans autre raison que le fait de ne pas correspondre à l'idéal fasciste qu'ils se font de la société.*

*Les minorités de genre et d'orientation amoureuse à Amiens sont de plus en plus menacées par ce type d'individus et se sentent de moins en moins en sécurité dans notre Ville. Les agresseurs repèrent les lieux de représentation drag et les attendent à la sortie.*

*Que compte faire la Ville d'Amiens afin de protéger tous les citoyens et toutes les citoyennes de ces violentes agressions ? Prévoyez-vous une campagne de prévention et de sensibilisation dans les milieux festifs et dans la ville en général ? Avez-vous accès à des chiffres concernant les plaintes d'agression LGBTQIphobes ? Sont-elles en augmentation ?"*

**M. DE JENLIS** : Je vais être très clair, les faits que vous évoquez sont inacceptables, intolérables, et profondément choquants. Les violences visant des personnes en raison de leur identité ou de leur apparence sont inqualifiables, elles doivent être condamnées avec la plus grande fermeté,

et lorsqu'elles sont établies, elles doivent être sanctionnées très sévèrement. Avant la manifestation du 3 février, j'ai souhaité rencontrer personnellement le coordinateur de cette mobilisation pour lui exprimer tout mon soutien ainsi que celui de la Ville d'Amiens, et ce soutien est total et sans aucune ambiguïté. Je veux également rappeler un point absolument essentiel : la nécessité impérieuse de déposer plainte. A ce jour, il n'existe pas de chiffres précis sur ces comportements, et la Police nationale n'en dispose pas davantage pour une raison simple et plutôt préoccupante, c'est qu'aucune plainte n'avait été déposée à ce stade. Sans plainte, il n'y a pas de statistiques fiables, ni possibilité d'enquête approfondie, ni de réponse pénale à la hauteur des faits signalés. J'en appelle avec gravité aux victimes et aux témoins. Déposer plainte est indispensable. La Ville est d'ailleurs prête à accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans leur démarche. J'ai par ailleurs saisi le Préfet par écrit pour l'alerter sur la situation, notamment dans le quartier Saint-Leu et sur le climat d'inquiétude ressenti par les personnes concernées. Cette alerte vise à renforcer la mobilisation des services de l'Etat, et concrètement, nous allons demander une surveillance accrue dans les secteurs identifiés comme sensibles, en particulier aux horaires nocturnes et à proximité de certains lieux festifs. En complément, les médiateurs sociaux de la Ville interviendront en soirée afin de sensibiliser, prévenir les tensions et rassurer les personnes présentes sur l'espace public. Leur présence est vraiment un levier important pour désamorcer les situations à risque.

Enfin, la Ville d'Amiens poursuivra son engagement en matière de prévention, de sensibilisation et de lutte contre toutes les formes de haine, en lien avec les associations, les acteurs de terrain, et les établissements concernés. J'ai également demandé à ce que se tienne une réunion avec la Police municipale, la Police nationale et les organisations concernées pour se parler et se transmettre les informations lorsque des fêtes sont organisées. Dans la période dans laquelle nous vivons, autant être prévenu en amont pour pouvoir agir rapidement et essayer d'interpeler ces personnes. Amiens doit rester une ville où chacun et chacune peut vivre librement et en sécurité, sans crainte d'être agressé pour ce qu'il ou elle est. C'est une responsabilité collective et je l'assume pleinement.

Je donne la parole à Brigitte FOURÉ qui me l'avait demandée.

**MME FOURE:** Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Conseil municipal a pour moi une résonance toute particulière. Après près de 37 années passées au service d'Amiens, c'était ce soir ma dernière séance au sein de cette assemblée. Depuis mars 1989, j'ai siégé sur ces bancs avec une conviction intacte, celle que l'engagement local est l'un des plus beaux qui soit parce qu'il est concret, proche, exigeant. J'ai eu l'honneur d'être Maire d'Amiens de 2002 à 2007 puis de 2014 à 2024. Deux périodes différentes, mais une même ambition : servir notre Ville avec sérieux, fidélité et amour. J'ai également une pensée pour Gilles de ROBIEN, dont j'ai été l'adjointe, ainsi que pour Gilles DEMAILLY, car même si je siégeais dans l'opposition, j'ai apprécié le respect qu'il avait pour tous les élus du Conseil municipal.

En 2024, j'ai fait le choix de transmettre volontairement la fonction de maire à Hubert de JENLIS. Ce choix, je l'ai fait en conscience, dans le respect de la continuité républicaine et avec le souci de l'intérêt général. Je veux te remercier, Hubert, pour ton engagement, ton sens du collectif, et la manière dont tu as su t'inscrire dans cette responsabilité. Je n'ignore rien des débats, parfois vifs, qui ont animé cette enceinte, mais je crois profondément que le pluralisme, le dialogue et le respect mutuel sont la richesse de la démocratie locale. A toutes et tous, majorité comme opposition, je veux dire ma gratitude pour ces années de travail partagées. Je quitte cette assemblée sans amertume ni regret, avec de la fierté, de la reconnaissance et une immense affection pour Amiens. Cette ville m'a beaucoup donné, je lui resterai quoi qu'il arrive

profondément fidèle et attachée. Ayons, comme Saint-Martin et Jules Verne, la passion du service, de l'imagination créative et du partage pour notre Ville. Je vous remercie.

**M. DE JENLIS :** Il va être difficile de conclure derrière cela. Je suis heureux de ce dernier Conseil municipal car nous avons eu des échanges profondément respectueux, l'émotion d'élus qui s'exprimaient pour la dernière fois, et heureux de l'honneur et du plaisir que j'ai eu à présider ce Conseil municipal depuis octobre 2024. Moi aussi, je voulais te remercier, Brigitte, du fond du cœur et infiniment pour tout ce que tu as fait pour la Ville. Tu as profondément marqué ton passage et les Amiénois t'en sont reconnaissants, il suffit de voir comment ils t'interpellent quand ils te croisent dans la rue. Avec tes valeurs profondément humaines, ton sens du contact, et ton amour du service public chevillé au corps, tu as énormément agi pour cette ville, et je crois que les Amiénois te le rendent au centuple. Pour connaître un peu la situation qu'est celle du Maire d'Amiens, il est vrai que c'est parfois fatigant, prenant, mais on est tellement porté par les retours des Amiénois, on sait pourquoi on se lève, et sept jours sur sept pourquoi on se démène pour les Amiénois. En tout cas, je voulais te remercier pour tout ce que tu as fait durant toutes ces années au service de la Ville. Et je vous propose d'avoir une petite pensée pour Driss AGOUZOUL, qui va prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> mars et qui, lui aussi, aura marqué la collectivité par son engagement exemplaire durant près de 40 ans au sein de l'administration, toujours au service des élus. Merci à lui.

Je souhaite à celles et ceux qui seront candidats une belle campagne, dans le respect que nous devons aux Amiénois. Soyons dignes de leur confiance. Je vais donc lever notre dernière séance.

*La séance est levée à 21h05.*



Claudine GALLIOT  
Secrétaire de séance



Hubert de JENLIS  
Maire d'Amiens